

Qui est responsable de la mort de Brahim OULD SIDATI ? :  
Maliens et « Azawadistes » se renvoient la balle

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 16 AVRIL 2021

832

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



**Le CNT humilié par le  
parlement de la CEDEAO**

**Le même sort attendu au  
Parlement Panafricain ?**



**Transition malienne : Le chronogramme  
des élections publié**

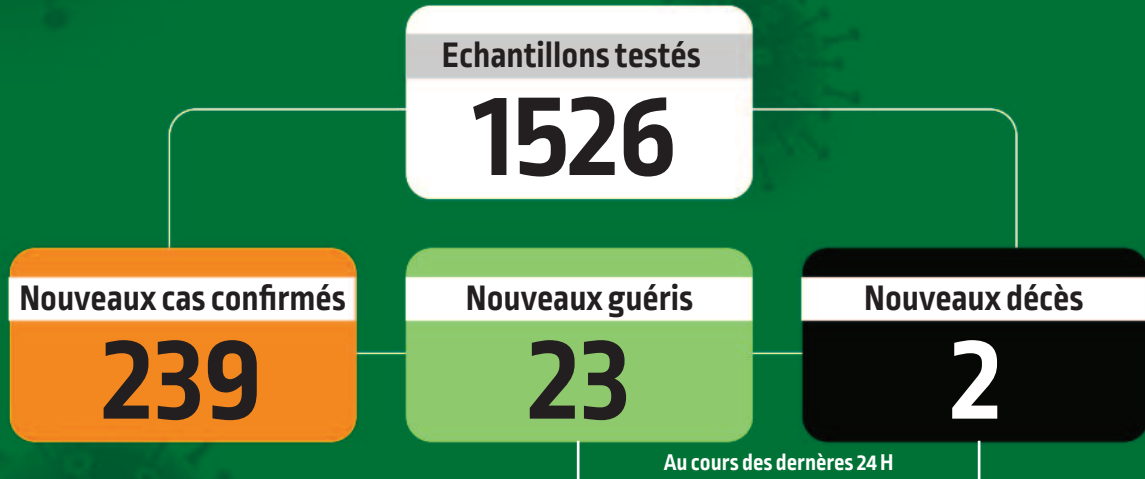


**Le président d'honneur de PACP à Sikasso :  
Don d'un tracteur flambant neuf à la section de  
Sikasso du parti**

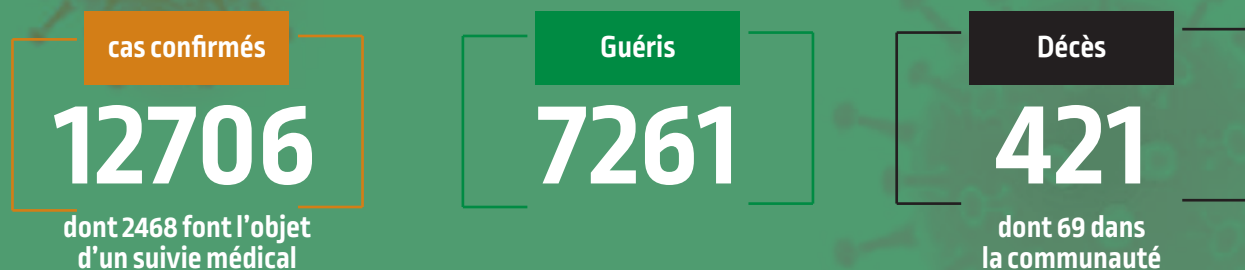
# COVID 19

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au jeudi 15 avril 2021



## Bilan global de la situation du Covid 19



## RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand  
la distance de sécurité  
ne peut être respecter



Se laver les mains  
régulièrement



Tousser ou éternuer  
dans le coude



Respecter la distance  
de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique  
pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer  
les mains



Eviter de se toucher le visage :  
la bouche, les yeux ou le nez

<b>Une</b>	Le CNT humilié par le parlement de la CEDEAO : Le même sort attendu au Parlement Panafricain ?	<b>P.5</b>
<b>Brèves</b>	Le jeu de dupes de la CMA : Terroriste la nuit, pacifiste le jour Frais de confinement des voyageurs : 18 hôtels veulent assigner l'État en justice Mali : Bah N'Daw au Congo pour l'investiture de Denis Sassou Nguesso Délestage : EDM est-elle défendable ? Situation sociale : De nombreuses grèves en vue	<b>P.11</b> <b>P.11</b> <b>P.12</b> <b>P.12</b> <b>P.12</b>
<b>Actualité</b>	Campagne agricole 2021 : Prometteuse au Mali Yida Diall : « Des mains invisibles ne veulent pas de la paix au Mali » Qui est responsable de la mort de Brahim OULD SIDATI ? : Maliens et « Azawadistes » se renvoient la balle Fonds Climats-Mali : La sélection des projets du 4ème Appel à propositions au cœur des débats Nouveau chef de Cabinet du ministre de la Communication : Qui est Sékou TAMBOURA ?	<b>P.14</b> <b>P.16</b> <b>P.17</b> <b>P.18</b> <b>P.20</b>
<b>Politique</b>	Le président d'honneur de PACP à Sikasso : Don d'un tracteur flambant neuf à la section de Sikasso du parti Mopti : Lancement officiel du mouvement BENKAN KOURA Présidentielle 2022 : L'inévitable duel Ousmane Madani Haïdara et Mahmoud Dicko ? Transition malienne : Le chronogramme des élections publié	<b>P.21</b> <b>P.22</b> <b>P.23</b> <b>P.24</b>
<b>Culture &amp; société</b>	Ramadan : Le sort de ceux qui refusent de jeûner	<b>P.33</b>
<b>International</b>	Bombardement de Bouaké : Les trois accusés condamnés à la perpétuité Somalie : Le président Farmajo prolonge son mandat de deux ans	<b>P.34</b> <b>P.35</b>
<b>Sport</b>	Transfert : Gaziantep, le nouveau challenge de Bassira Touré	<b>P.36</b>



## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)  
**Siège** : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)  
**Email** : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com  
**Site Web** : www.malikile.com  
**Contacts** : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



# RAMADAN

M U B A R A K



---

LA DIRECTION DE VOTRE  
QUOTIDIEN NUMERIQUE

**“MALIKILE”**

souhaite un bon mois  
de Ramadan  
à tous les musulmans

---



## Le CNT humilié par le parlement de la CEDEAO : Le même sort attendu au Parlement Panafricain ?

Les membres du CNT dépêchés à Freetown ont humilié le Mali en se conduisant comme des pieds nickelés au parlement de la CEDEAO qui les a mis à la porte comme des malpropres. La gifle reçue était violente et mémorable. Une véritable humiliation pour le Mali. Maintenant, ils veulent tendre l'autre joue au Parlement panafricain. Vont-ils laver l'affront ou exposer encore notre pays à une énième humiliation ? Prions pour eux et pour l'image du Mali.

**E**n séjour au Mali il y a exactement un mois, le président du parlement de la CEDEAO, le nommé Sidie Mohamed Tunis, ne tarissait pas d'éloges sur le Conseil National de Transition du Mali (CNT) qu'il assurait de l'entier soutien de « son » parlement. Au sortir de l'audience que lui a accordée le président de la Transition Bah N'Daw et qu'à couvert notre confrère l'Essor, l'honorable Sidie Mohamed Tunis a affirmé que « leur mission consiste à réaffirmer le soutien de l'organe législatif de la Communauté au

**Conseil national de Transition (CNT)** ». Puis, s'autorisant à s'immiscer dans les affaires intérieures du Mali au mépris des règles et convenances internationales, il décocha quelques flèches bien ciblées en déclarant qu'il vient promouvoir « **le dialogue entre tous les fils du pays. Notamment le dialogue qui ne prend pas en compte les intérêts individuels de certains acteurs de la classe politique... qui ne puissent pas mettre en danger l'évolution de la Transition** ». Pouvait-on donner plus d'assurances à

des novices qui ne savent rien des arcanes de la vie parlementaire internationale. Voilà donc le président du Conseil National de Transition, le colonel Malick Diaw, bien rassuré, prendre son vol avec les membres de son organe désignés pour siéger au Parlement communautaire que sont Hameye Founé Mahalmdane, Mohamed Ould Sidi Mohamed, Abdoul Karim Daou, Mme Nana Aichata Cissé, Mariam Koné et Seydou Badini. Outre le fait qu'un colonel n'est pas forcément bienvenue dans un cénacle de parlementaires, le président du CNT a

sans doute compris, mais un peu tard, que le président du parlement de la CEDEAO, lors de son séjour à Bamako brassait du vent et ne parlait qu'en son propre nom. Contre quoi ? Allez savoir !

En toute hypothèse, les parlementaires de la CEDEAO, au lieu des bancs de leur assemblée, ont plutôt montré à la délégation malienne la porte de sortie en leur rappelant le mal rédhibitoire qui les poursuit : l'illégitimité. Pour le parlement communautaire, un député est élu et non nommé.

Au-delà de l'aspect narratif, l'épisode du 05 avril à Freetown pose un problème de fond. En effet, il est certain que les députés de la CEDEAO ne sont absolument pas indépendants de leurs Chefs d'Etat qui ont quand même adoubi la transition malienne. Pourquoi donc cette fronde des députés ? De deux choses l'une : ou les Chefs d'Etat se sont fâchés avec les autorités de la transition malienne en raison du jeu favori de celles-ci qui consiste à vouloir dribbler tous leurs interlocuteurs ou il existe un désaccord entre eux sur le cas du Mali.

En toute hypothèse, force est en l'état, de regretter l'humiliation subie par le Mali du fait d'une légèreté coupable de ses dirigeants.

Mais malheureusement, le pire est à venir. En



effet, des parlementaires du Caucus de l'Afrique de l'Ouest ont organisé le 11 avril dernier à Bamako, un raout pour, disent-ils jeter leur choix sur Mme Haïdara Haïchata Cissé dite Chato comme présidente du Parlement panafricain qui doit être renouvelé à la mi-mai. A cet effet, ils ont adopté un document de plaidoyer dit « **Appel de Bamako** ». Chato, en réponse, a déclaré « **En ces instants solennels, j'avoue que l'émotion qui m'anime est très grande. En me choisissant parmi tant d'autres membres émé-**

**rites pour présider le PAP, je voudrais, en retour, exprimer à chacun et à chacune de vous, toute ma reconnaissance et ma profonde gratitude.** »

Seulement voilà : ne peut être élu président du Parlement panafricain que le député panafricain. Mme Haïdara Aïchata Cissé dite Chato remplit-elle cette condition qui relève de La Palice ?

Une chose est sûre, le parlement panafricain a déjà opiné sur la question. Sur African Parliamentary News, site spécialisé sur le parle-



ment panafricain on peut lire le document suivant

### « Le Parlement panafricain ne peut pas accréditer la délégation du Mali à la session de mai »

Il y a des indications que le Parlement panafricain (PAP) ne peut pas accréditer ou reconnaître une délégation du Mali à la quatrième session ordinaire de la cinquième législature du PAP prévue pour le 14 mai 2021.

Des indications à cet effet sont apparues à la suite du refus du Parlement de la CEDEAO siégeant à Freetown le 5 avril 2021 d'accorder la reconnaissance aux députés maliens du parlement régional.

Le Parlement de la CEDEAO a estimé que l'armée après le coup d'État avait démantelé toutes les institutions démocratiques du pays et que le Conseil national de transition, qui agit en tant que parlement du pays, n'avait pas été élu démocratiquement.

Pour rappel, des élections législatives ont eu lieu le 29 mars 2020 avec un second tour le 19 avril 2020 dont l'issue a déclenché des troubles populaires à partir du 5 juin 2020.

Les troubles ont abouti à un coup d'État le 18 août 2020 qui a abouti au démantèlement de toutes les institutions démocratiques par les militaires, y compris l'éviction du président Ibrahim Boubacar Keita.

Un Conseil national de transition (CNT) a ensuite été créé le 3 décembre 2020, le président de transition Bah N'Daou nommant 121 membres qui agissent désormais en tant que gouvernement de facto pour rétablir l'ordre constitutionnel complet.

La CNT qui agit en tant qu'Assemblée nationale intérimaire est investie de pouvoirs législatifs.

Cependant, le parlement dissous avait, avant le coup d'État, soumis au PAP une liste des parlementaires suivants : Hon. Salif Keita, l'hon. Aly Kone, l'hon. Moctar Mariko, l'hon. Aminata Fatima Fofana et l'hon. Haidara Aichata. Cela semble avoir été dépassé par les événements.

Récemment, le Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a organisé une réunion préparatoire parlementaire sur le processus de transition au Mali, du 25 février au 5 mars 2021 à Bamako, la capitale du Mali. Le président du par-



lement communautaire, Sidie Mohamed Tunis, a conduit cette mission parlementaire. »

La mission, au cours de son séjour, a recueilli les informations nécessaires auprès de toutes les parties prenantes sur l'évolution du processus de transition, en particulier auprès des organes de transition. »

La messe est-elle dite et le Mali va – t- il tendre son autre joue pour la seconde gifte. Tout le laisse croire. A moins que Bah N'Daw ne sorte de sa torpeur pour accepter de prendre

des risques personnels pour sauver le soldat Chato.

Ne l'a-t-il pas déjà imposée au CNT en lieu et place de l'imam Oumarou Diarra comme membre du M5-RFP avec lequel elle n'a aucun lien. Que ne ferait-on pour la brave Chato ?

Maintenant que le « gingembre » est tiré, il faut le boire. Jusqu'à la dernière goutte, Monsieur le Président.

■ Moctar Sow

Abonnez vous à votre journal numérique

# Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 44 22 23 / Email : ampikile@gmail.com  
Site : www.malikile.com

### Elhadj Djimé Kanté

Les bozos et leur " Ta" Tereta, Minta, Minta, Dienta, Kinta, Konta, Kounta, karonta, kelenta, karembenta, Famanta, Farota Pamanta, Lelenta, labita, Tioulenta venez complétez. Il ya oci les "PO" kalapo, Konipo, Tanapo, Tapo...



Allô Kassim Traoré moi je voulais faire l'affiche de débat politique de ce soir mais tu vas devoir m'excuser je ne vois plus très bien l'écran. Soun bankan, Tilé bankan, EDM bankan, Samprin Bob Koumare bankan, cœur ka fèguin.

### Awa Sylla

Je vais décevoir beaucoup sur le livre de Yamoussa je trouve qu'il a plus de haine qu'il en déballe. C'est mon opinion.



Rien qu'a voir monsieur EDM gesticuler on doit savoir que le problème ne sera pas résolu.

### Ammy Baba Cisse

Le ministre de l'Energie Lamine demande le soutien de la presse. Et pourtant il nous prive d'électricité. Il n'a rien vu encore.



Le ministre revient à la charge et estime que l'EDM a une dette 180 milliards avec des structures.

Maintenant que nous avons démembré le ministre de l'énergie, il sort pour endormir les gens.

Les délestages en Mars 2021 sont largement en deçà des autres années.

Avis de recherche  
Où se trouve Mamadou Sinsy Coulibaly?

Le ministre de l'Energie n'a pas fait cas des dettes de milliards consommés et non payés par des structures publics et parapublics.

En période de pointe, le Mali a besoin de 400 mégas. Bamako seule consomme 300 mégas

« Je ne veux pas qu'on me jette des fleurs, personnellement, je n'en ai pas besoin. » Ministre de l'énergie

La Côte d'Ivoire qui devait nous fournir 100 mégas mais à notre grande surprise, elle est en deçà de ce qui est prévu

Nous avons des libéraux qui font du socialisme et des socialistes qui agissent en capitalistes. Le cas de Boubacar Kanouté

Des maliens pensent que ceux qui ont connu LBK ne doivent plus servir. Il faut éviter des approches pareilles. Travaillons à rectifier.

### Ibrahima Boubacar Yoro Maiga

Dieu merci  
La pluie



### Ouverture Média - OM

#URGENT AFFAIRE ASSASSINAT DE SIDATI  
Ali ould Alla, représentant des jeunes arabes de Gossi, arrêté et libéré par Barkhane le 17 mars, arrêté ce matin à l'aéroport sur le vol pour Tombouctou  
Assassin présumé de Sidi Brahim Ould SIDATT  
Source: Info désert



### Niaga Diop

Elections des conseillers des collectivités: 26 décembre 2021.  
MATD



### Seydou Oumar Traoré

"2.300 milliards de francs CFA d'investissement sont nécessaires pour mettre Bamako à l'abri des délestages." Ministre Énergie.



Nous avons saisi l'OMVS pour accélérer le barrage de Gué ina où la fin des travaux sont prévus en sept 2021.



## Yehia Tandina



**TOMBOUCTOU** : Les Allemands au chevet de l'hôpital.

L'année dernière pendant la même période où le COVID-19 faisait son ravage dans la cité mystérieuse, un appel a été lancé à toutes les bonnes volontés pour soutenir l'hôpital régional.

C'est dans ce contexte que la ville jumelle Allemande KEMNITZ a favorablement répondu à l'appel de Tombouctou.

1ère réaction : le vidage des latrines

2ème action : l'achat d'une motopompe pour procéder régulièrement à l'évacuation du bassin central.

3ème action : la dotation de l'hôpital d'une machine pour la lessive.  
4ème le financement des nouveaux bureaux aménagés pour un coût de plus de 3 millions de FCFA

Et aujourd'hui malgré le contexte sanitaire préoccupant des frères allemands, ils ont décidé à travers notre frère Marcel MAIGA de remettre une quantité importante de produits consommables au bénéfice du personnel. Des bavettes, gants, blouson et gel. La cérémonie de remise s'est déroulée en présence du représentant du président du conseil d'administration de l'hôpital, celui du comité de jumelage, du Directeur général de l'hôpital, de notre représentant à KEMNITZ et moi-même pour l'appel de Tombouctou.



## Salif Tall



**URGENT**:

Election couplée du Président et des députés :  
Dimanche 27 février 2022. Seconds tours : dimanche 13 mars et 20 mars 2022.

## Paul Diarra



#Transports-#Sécurité | La délocalisation du poste de contrôle de #Sénou en perspective !

Le Ministre des #Transports et des #Infrastructures, et son collègue de la Sécurité et de la Protection Civile ont visité ce jeudi 15 avril 2021 deux sites susceptibles de servir de poste de contrôle.

Il s'agit du site de Dialakoroba et de Sounsoukoro dans la Commune

rurale de Ouélésébougou.

Cette visite de prospection des deux membres du Gouvernement a pour objectif de voir de visu les deux sites en vue de faire un choix judicieux en rapport avec tous partenaires sociaux.

Dans son interview accordée à la presse, le Ministre Makan Fily DABO, a déclaré que pour le choix du site, on doit tenir en compte un certain nombre de critères : le site doit être dans une zone difficile à contourner par les transporteurs routiers et autres usagers, la possibilité de disposer d'un grand espace vide de toute charge foncière, et l'éloignement des habitations entre autres.

Cellule Communication du Ministère des #Transports et des #Infrastructures !

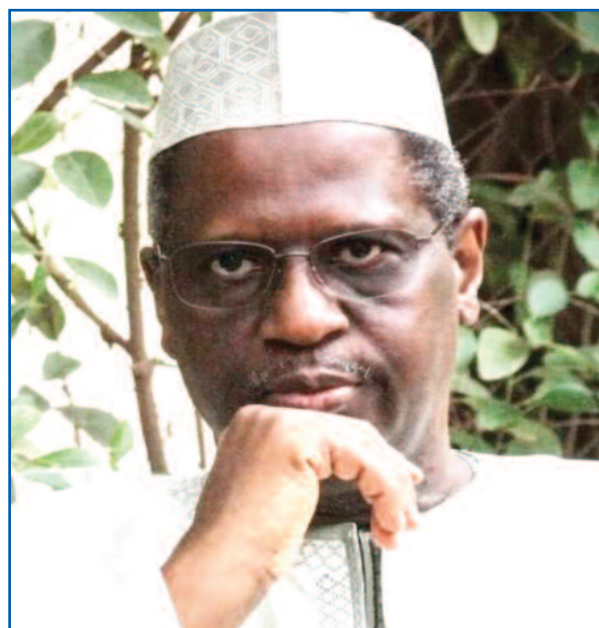


## Adja Cissé



« Comment comprendre que pendant que les officiers des pays comme le Tchad sont sur le théâtre des opérations, que les miens sont tapis dans les bureaux ici à Bamako ? »

ME MOUNTAGA TALL



**Modibo Simbo Keita**



Les morceaux de glace en provenance de #Douentza !

La hausse de prix des morceaux de glaces en ce mois béni est très considérable ici à #Boni.

Nous voilà au deuxième jour du carême et un petit morceau de glace monte de 200 fr à 400fr et sous peu de temps, ils vont au plafond qui est 500fr .

Avec cette chaleur ,c'est vraie que les gens ne peuvent pas résister aux morceaux de glaces mais il faut savoir être raisonnable parfois. Alors au vendeurs des glaces,sachez que cette arnaque ne peut durée que 27 jours et en aucun cas on ne peut devenir riche en si peu de temps.

Veillez modérer votre prix s'il vous plaît pour permettre à la population de consommer en toute tranquillité vos glaçons.

Qu'Allah nous donne la force de tenir et finir ce mois béni avec moins de dépenses.

Administrateur sur place



**Mahamoud Touré**

colonel.

Vous êtes-vous enfin rendu compte qu'on ne peut pas éternellement vivre en vase clos ?



**Sambou Sissoko**

Il est techniquement impossible d'organiser les présidentielles dans dix mois. Les mêmes causes produiront les mêmes effets.



**Stop À l'Incivisme Au Mali**

À vos appréciations? Normal ou anormal!! Nous sommes à Bamako sur le pond Fahd (Zepont).Pourquoi ce véhicule roule sur nos routes et ne respectant ni les gens ni code de la route.



Car en plus de constituer un danger pour le même, il devient aussi un danger pour les usagers et quand un accident surviendra ,on dira que c'est le (Allah lategué) #Stopalincivismeaumali



**Modibo Kadjoke**



Mercredi 14 avril 2021

« Contexte de la formation professionnelle au Mali, valeur ajoutée des langues nationales dans la formation professionnelle ». C'était cet après-midi à #ISPRIC avec le Mouvement #Nko.



**Gouvernement du Mali**



Koulouba | 15 avril | Déplacement

Le Président de la Transition, Son Excellence Monsieur Bah N'DAW, Chef de l'État a quitté Bamako, ce jeudi 15 avril 2021, pour Brazzaville au Congo où il prendra part à la cérémonie d'investiture de son homologue congolais, SEM Denis SASSOU NGUESSO, réélu à la tête de son pays à l'issue du scrutin du 21 mars 2021.

Le Chef de l'État a été accompagné à l'Aéroport International Président Modibo Keita par le Vice-président de la Transition , Colonel Assimi GOITA, le Premier Ministre Moctar OUANE et des membres du Gouvernement.

## Le jeu de dupes de la CMA : Terroriste la nuit, pacifiste le jour



La Coordination des mouvements armés de l'Azawad (CMA) composée principalement par le MNLA (Mouvement national pour la libération de l'Azawad), le HCUA (Haut conseil pour l'unification de l'Azawad) et le MAA (Mouvement Arabe de l'Azawad) joue à un jeu de dupes.

Il semblerait que la nuit, ils enfilent le costume de djihadistes (terroristes) et celui de pacifiste le jour. Le village d'Aguelhok a essuyé une attaque terroriste cette semaine. Et de lourds soupçons pèsent sur le MNLA.

Selon nos confrères du journal " Le Soir de Bamako", des voiles se lèvent sur les responsables de l'ex-rébellion armée du Mali, c'est le moins qu'on puisse affirmer après une découverte suspecte dans le village Aguelhok, quelques heures après l'attaque terroriste qui a visé le camp de la mission internationale. Cette découverte faite dans un véhicule compromet dangereusement le mouvement à travers les agissements de ses leaders de la branche militaire. Ces derniers, sur la base d'indices, sont suspectés d'avoir des liens avec les terroristes. En plus de cela, c'est un secret de polichinelle. Le HCUA est le bras armé d'Iyad Ag Ghaly et c'est pour cette raison que la CMA refuse le désarmement pour parler d'armée reconstituée. L'embryon de cette nouvelle armée n'a participé à aucun combat contre les terroristes. Ils ont tout fait pour saboter sa constitution à Kidal.

Le concept d'armée reconstituée au sein de laquelle les FAMa constituent le tiers des effectifs et les autres soldats (Plate-forme et CMA) gardent leur autonomie et leur macaron, est la plus grande bêtise que le régime IBK a acceptée et expérimentée et voyez les résultats sur le terrain. Cet accord d'Alger va détruire notre pays, notre armée et si on n'y prend garde, cela va s'étendre dans toute la sous-région.

Abdoulaye Bah / Source : Le Démocrate

## Frais de confinement des voyageurs : 18 hôtels veulent assigner l'État en justice



Sollicités par les autorités pour héberger et prendre en charge des semaines durant nos compatriotes expatriés retournés au pays, les promoteurs des établissements hôteliers s'impatientent à propos du règlement de leurs factures. Ils réclament de nos jours 2,4 milliards FCFA dont le gouvernement Moctar Ouane ne semble pas être près de s'acquitter.

Le secteur de l'hôtellerie a été l'un des plus touchés par les conséquences de la crise sanitaire, à cause de la fermeture des frontières. Le confinement au sein de ses établissements de nos compatriotes rapatriés par des vols spéciaux, perçu comme une bouffée d'oxygène, s'est transformé, aujourd'hui, en cauchemar. En effet, ces promoteurs d'établissements hôteliers courent encore derrière le règlement de leurs factures, qu'ils estiment à plus de 2,4 milliards de FCFA. Ils se sentent désormais abandonnés par les autorités de la Transition. En effet, ni la ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, ni le Premier ministre Moctar Ouane ne semblent prendre cette affaire avec l'urgence qui s'impose.

C'est pourquoi ces opérateurs dénoncent « un manque de volonté criard des autorités actuelles ». Ils ne comprennent pas pourquoi le gouvernement, qui a pris certaines mesures sociales pour venir en aide à la population affectée par cette pandémie, reste indifférent à cette situation. Car, autant les ménages en ont souffert, autant les employeurs l'ont aussi subie. Et, par conséquent, ils méritent plus de soutien pour leur permettre de maintenir les activités et sauvegarder les emplois. En tout cas, les promoteurs d'hôtel, qui semblent avoir atteint les limites de la patience, seraient dans une logique de porter plainte contre le gouvernement auprès de la justice malienne pour être remis dans leurs droits. L'Etat malien, qui gagne rarement un procès, notamment en matière commerciale, s'expose à des risques de condamnation et de paiement de sommes colossales en termes de dommages et intérêts. Le gouvernement devrait faire l'économie d'un procès.

YC / Source : l'Indépendant



## Mali : Bah N'Daw au Congo pour l'investiture de Denis Sassou Nguesso



**Le Président de la Transition Bah N'Daw a quitté Bamako jeudi 15 avril 2021, pour Brazzaville au Congo où il prendra part à la cérémonie d'investiture de son homologue congolais, Denis Sassou Nguesso, réélu à la tête de son pays.**

**S**elon la présidence, le Chef de l'État a été accompagné à l'Aéroport International Président Modibo Keita Senou par le vice-président de la Transition, Colonel Assimi Goita, le Premier ministre Moctar Ouane et des membres du Gouvernement.

Réélu à la tête du Congo lors du scrutin du 21 mars 2021, Denis Sassou Nguesso, 79 ans, sera investi vendredi 16 Avril 2021 pour un nouveau mandat de cinq ans en présence d'une vingtaine de chefs d'Etat africains. Né en novembre 1943 dans la bourgade d'Edou, à plus de 400 km au nord de Brazzaville, il embrasse une carrière militaire au moment où le Congo obtient son indépendance de la France en 1960.

**A. Cisse / Source : L'ESSOR**

## Situation sociale : De nombreuses grèves en vue

**Le Syndicat national de la Santé, de l'action sociale et de la promotion de la famille et la Coordination des Centres hospitaliers et universitaires de Bamako et Kati prévoient d'aller en grève d'une semaine à compter du 26 avril 2021, pour réclamer de meilleures conditions de vie et de travail.**

**P**lusieurs revendications sont inscrites dans le nouveau préavis de grève. Selon Kodou Dembele, Secrétaire général du Syndicat national de la santé, il s'agit entre autres de « l'octroi des primes dédiées au prisme de maladie dite émergente, les cartes de gratuité AMO et les ristournes impayées dans beaucoup de structures ».

Le Collectif des syndicats d'enseignants prévient lui aussi le gouvernement de son exclusion des avantages du statut général des fonctionnaires. La Synergie des syndicats de l'éducation dénonce ce qu'elle appelle le « mépris du gouvernement de transition » et se dit prête à l'affronter. « Nous avons compris que le gouvernement de transition est dans la dynamique d'accorder l'augmentation du statut général mais de maintenir les enseignants dans le statu quo.

## Délestage : EDM est-elle défendable ?



**E**nergie du Mali est en panne d'investissement et elle a aujourd'hui besoin de centaines de milliards pour sortir du gouffre. Les régimes précédents n'ont pas suffisamment investi de manière à mettre EDM au niveau des besoins des consommateurs. C'est donc une prouesse aujourd'hui si tout Bamako a le courant même si c'est par rotation, les coupures sont les moindres maux au regard des difficultés. Un seul exemple, la centrale privée Albatros a une convention de fourniture d'électricité avec l'Etat qui n'est même pas capable de transporter le courant produit de Kayes aux consommateurs à Bamako. Quelle gravité ! Ce n'est pas rare de voir aussi actuellement des Transporteurs EDM en flamme ou qui pètent sous la pression électrique dans des quartiers. Tout est vétuste et presque tout est à refaire.

La seule ligne qui est passable est la récente interconnexion avec la Côte-d'Ivoire. Là aussi le Mali est endetté à coups de milliards.

En somme le Mali paye cher l'électricité pour compenser son déficit de production et revend à perte aux consommateurs qui ne veulent pas d'une augmentation sur sa facture. C'est un dilemme.

C'est cela la réalité d'une si importante structure nationale qui est l'épine dorsale du développement, car sans Énergie, il ne peut y avoir de développement durable encore moins d'industrialisation.

Voici un peu ce que je sais de la situation de EDM SA. Tout ça est vrai et la liste des problèmes n'est même pas exhaustive puisqu'elle ne comporte pas la fraude à grande échelle qui ne concerne pas que l'Etat et les consommateurs qui rechignent à une augmentation des tarifs d'électricité. Qu'à cela ne tienne, la société EDM qui nous électrocute tous les ans, à la même période, avec sa ritournelle de transporteurs ou de transformateurs défectueux ou qui pètent, est-elle réellement défendable ?

**Source : INFO-MATIN**

C'est pourquoi nous avons dit à nos militants de se tenir prêts », affirme Ousmane Almoudou, membre de la Synergie. Le 25 mars dernier, l'Atelier national de réflexion sur les conditions de vie et de travail dans les secteurs public et privé avait été boudé par ce syndicat. Il avait pour but d'établir une grille commune à tous les fonctionnaires, conformément aux normes de l'UEMOA.

Selon des responsables du ministère du Travail et de la fonction publique, aucune discussion n'est en cours actuellement entre ces syndicats et le gouvernement.

**Source : Journal du Mali**

# Le champ d'application de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014

## portant prévention et répression de l'enrichissement illicite s'étend à tous les agents publics sans exception

**Article 2:** Au sens de la présente loi, constitue un enrichissement illicite : soit l'augmentation substantielle du patrimoine de toute personne, visée à l'article 3 ci-après que celui-ci ne peut justifier par rapport à ses revenus légitimes, soit un train de vie menée par cette personne sans rapport avec ses revenus légitimes.

**Article 3:** Sont assujettis à la présente loi, toute personne physique civile ou militaire, dépositaire de l'autorité publique, chargée de service public même occasionnellement, ou investie d'un mandat électif ; tout agent ou employé de l'Etat, des collectivités publiques, des sociétés et entreprises d'Etat des établissements publics, des organismes coopératifs, unions, associations ou fédérations desdits organismes, des associations reconnues d'utilité publique, des ordres professionnels, des organismes à caractère industriel ou commercial dont l'Etat ou une collectivité publique détient une fraction du capital social, et de manière générale, toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

Les dispositions de la présente loi sont aussi applicables à toute personne morale qui a participé à la commission de l'infraction.

## Campagne agricole 2021 : Prometteuse au Mali



**A**près une campagne agricole 2020 en demi-teinte marquée, notamment, par diverses crises au plan social, politique, sécuritaire, sanitaire et économique, le Mali dévoile ses prévisions de productions pour la nouvelle campagne agricole. Lancée mardi 30 mars 2021 par le président de la Transition, Bah N'Daw, à la faveur du Conseil supérieur de l'Agriculture, cette campagne, qui s'ouvre pourrait être, pour le Mali, celle de la reconquête de sa place légendaire, en matière de production cotonnière, de consolidation des acquis concernant les cultures céréalières. En la matière, le ton est donné par le département en charge du Développement rural qui place cette campagne sous le signe de la reprise de la production cotonnière après le coup d'arrêt, suite au mouvement de boycott dans toutes les zones de production. Pour y arriver, la production nationale pour la campagne 2021

est estimée à 820.000 tonnes de coton graines pour une superficie de 810.000 hectares. Ce qui correspond à un rendement moyen de 1.012 kg/ha. Au Mali, les parcelles de coton représentent environ 31% de l'ensemble des superficies des cultures du système coton pour une norme recommandée de 33%. Cela permettra d'accroître les superficies coton sans compromettre l'équilibre entre les cultures.

Le coût de l'intensification du système coton pour cette campagne est estimé à 135.709.746.000 FCFA. Ce coût est calculé sur la base des prix de cession des intrants au comptant en vigueur depuis la campagne 2020. A rappeler que pour la filière coton, la production totale a été évaluée à 147.200 tonnes en 2020, dont 11.300 en zones Office de la haute vallée du Niger (OHVN), soit une baisse de production de 77% et de superficies

de 78%, par rapport à 2019. Cette chute historique est due à la baisse du prix d'achat du coton graine aux producteurs, au transfert de la subvention de l'Etat des engrais au prix d'achat du coton graine, à la contestation relative au renouvellement des instances, au retard constaté dans l'installation des pluies et à la mauvaise répartition de la pluie dans le temps et dans l'espace.

Quant à la production céréalière attendue au terme de la campagne 2021, elle est estimée à 11.300.776 tonnes, en hausse de 10,43% par rapport à celle de 2020. Une légère baisse de 0,3% des superficies est toutefois constatée par rapport à 2020. Cette réduction serait due à la baisse des objectifs d'emblavures de maïs et de riz par rapport aux prévisions de 2020. Les quantités de céréales produites en 2020 ont été estimées à 10.217.286 tonnes. Elles sont en baisse de 2,39% par rapport à 2019.

Le bilan céréalier au sortir de 2020 dégage un excédent apparent de 3.627.060 tonnes pour les céréales sèches et 205.440 tonnes pour le riz. Le blé enregistre un déficit de 182.390 tonnes.

Les quantités d'engrais nécessaires pour couvrir les besoins de la campagne sont estimées à 254.601 tonnes pour un montant de 85.110.703.587 FCFA. Par rapport au prix de la subvention des engrais, la part des producteurs revient à 51.562.135.490 FCFA. Il se dégage un écart de 33.548.568.097 FCFA. Le montant accordé pour la subvention des intrants par l'Etat est de 15,6 milliards de FCFA correspondant à 124.616 tonnes d'engrais. Cette quantité couvrira, selon la direction nationale de l'Agriculture, 49% des besoins globaux en engrais de la campagne agricole 2021. La gestion de la subvention avait porté en 2020 sur 12.907,25 tonnes d'Urée, 4.948,18 tonnes de DAP et 633.243 tonnes de NPK pour 498.529 bénéficiaires pour un montant total de 10,3 milliards de FCFA.

La promotion des filières gomme arabique et karité fait partie des priorités du gouvernement. La filière gomme arabique apparaît comme la plus importante source de revenus pour les populations démunies des zones arides. Elle est donc un moyen de lutte contre la pauvreté et de croissance pour le pays. Pour

ce faire, il est, au titre de la campagne agricole 2021, attendu une production de 10.888 tonnes. Les superficies nécessaires à cet effet sont estimées à environ 75.000 hectares.

Quant au karité, les objectifs de la campagne 2021 sont de 188.480 tonnes d'amandes de karité pour une transformation moyenne de 70.680 tonnes de beurre de karité. Le rendement à la transformation se situe entre 35 et 40% du produit brut. En la matière, le Mali est l'un des principaux producteurs mondiaux avec un potentiel estimé à 250.000 tonnes d'amandes. 125.000 tonnes sont réellement exploitées et 53.000 tonnes d'amandes sont exportées.

Dans le cadre de la promotion des cultures fourragères, 100.400 kg de semences (différentes espèces fourragères) seront mises en place pour toutes les régions. Il sera également installé 110.000 boutures de l'herbe à éléphant Giant King Grass. Il faut rappeler que le bilan fourrager global calculé en comparant les besoins globaux théoriques du cheptel résident de toutes les régions sont estimés à 25.564.677 TMS. Le disponible fourrager (réel) est évalué à 37.056.243 TMS. Ce qui fait ressortir un excédent fourrager global de l'ordre de 11.491.566 TMS. Une bonne réserve pour engraisser les bêtes.

En matière de santé animale et de santé pu-

blique vétérinaire, les actions porteront sur la vaccination de 67.398.263 têtes en 2021 (animaux et volailles) contre diverses maladies. Elles consisteront aussi à la réduction de 95% de la densité apparente de glossine dans la zone de lutte, l'acquisition de 180.000 doses de vaccins contre la fièvre aphteuse, la production de 43 millions de doses de vaccins pour toutes valences confondues, le contrôle de 40.000 boutiques, 1.900 foires et marchés. Elles viseront également l'inspection des viandes au niveau de 12 abattoirs et 702 aires d'abattage. Les objectifs de productions contrôlés de viande rouge pour 2021 sont de 110.032 tonnes, soit environ une hausse de 18% par rapport aux réalisations de 2020. 2020 où la production de poissons était en progression de 1,15% par rapport à 2019. L'exportation de poissons a connu une baisse surtout au niveau du port de pêche de Mopti pour raison d'insécurité. Toutefois, à Gao et Ménaka il y a une nette amélioration avec la reprise du trafic entre le Mali et le Niger. Les exportations de poissons ont rapporté aux acteurs de la filière un gain brut de 52,5 milliards de FCFA.

CMT/MD

Source : (AMAP)



## Yida Diall : « Des mains invisibles ne veulent pas de la paix au Mali »

Le Président en exercice de la CMA, Sidi Brahim Ould Sidatti, a été tué le 13 avril à Bamako par des individus armés non identifiés. Yida Diall, chercheur spécialiste des groupes armés du Centre et du Nord du Mali livre son analyse à Journal du Mali.



### Quelle lecture faites-vous de cet assassinat ?

Les personnes qui ont commis cela peuvent être considérées comme contre la paix au

Mali. Aujourd'hui, assassiner un haut représentant de la CMA jusque dans la capitale ne peut provenir que de personnes qui veulent saboter l'Accord pour la paix.

### Existait-il des éléments pouvant faire craindre une attaque contre la personne de Sidatt ?

On peut imaginer un certain nombre de choses. Ces derniers temps, Sidi était très actif dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. Dans ce cadre, il a signé pas mal de textes avec le gouvernement et même récemment avec les autorités de la transition. Il était donc très motivé pour l'avancement de certains points de l'Accord, pour que le Mali retrouve la paix. Mais il y a des mains invisibles qui ne veulent pas que la paix revienne au Mali. C'est la raison pour laquelle certains sont prêts à tout faire pour saboter l'Accord. On ne sait pas encore qui est derrière l'assassinat, mais ces personnes n'aiment pas le Mali.

### Cet assassinat peut-il faire naître un climat de suspicion entre le gouvernement et les mouvements signataires de l'Accord pour la paix ?

Absolument. Assassiner le Président de la CMA jusque dans la capitale, vous voyez la tension que cela peut créer entre Bamako et Kidal. Quand on tue le Président d'un mouvement qui a une force politico-militaire et qui contrôle tout une zone du pays, cela peut aboutir à une situation à laquelle les gens ne s'attendent pas.

### Cet assassinat porte-il un coup à la nouvelle dynamique de mise en œuvre de l'Accord pour la paix enclenchée par les autorités de la transition ?

On peut le dire. Quand le gouvernement de la transition a été mis en place, le ministre de la Réconciliation a pu se rendre très tôt en personne, avec une forte délégation, à Kidal, ce qui n'avait pas été possible depuis la tentative ratée de Moussa Mara. Si après cela, on tue le Président de la CMA jusque à Bamako, cela peut faire peser un lourd fardeau sur le gouvernement de transition. Les mouvements signataires peuvent le suspecter de négligence pour n'avoir pas pu assurer la sécurité du Président de la CMA dans la capitale.

Propos recueillis par Germain Kenouvi  
Source : Journal du Mali



# Qui est responsable de la mort de Brahim OULD SIDATI ? : Maliens et « Azawadistes » se renvoient la balle

À la question : qui est responsable l'assassinat de Sidi Brahim OULD SIDATI ? Les «azawadistes » indexent le Mali. Côté malien, on pointe un règlement de compte entre «azawadistes ». Impasse ?



**L**e président de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), composée de différentes factions de rebelles contre l'État du Mali, a donc été assassiné ce mardi matin 13 avril devant son domicile à Sirakoro - Meguentana, Bamako, Rive droite.

Après avoir reçu des balles alors qu'il était avec un technicien venu réparer son générateur, il a été transporté en toute urgence dans une clinique privée de Bamako, où il succombera, quelques moments plus tard, à ses blessures dans le bloc opératoire. Une fin de parcours tragique.

Sidi Brahim OULD SIDATI, c'est de lui s'agit, était aussi le leader de l'une des deux branches de la communauté arabe, celle pro Accord, du Mouvement des arabes de l'Azawad (MAA), une des composantes de la CMA. Il était aussi un des piliers du CSA, le Comité de

suivi de l'Accord.

## Une pièce maîtresse dans le processus de paix

OULD SIDATI était un personnage important sur l'échiquier de la rébellion et une position très stratégique et très sensible dans la recherche interminable de « la paix et de la réconciliation entre maliens ». Il était très engagé à trouver les voies et moyens pour l'application de « l'Accord de paix et de réconciliation issu du processus d'Alger », signé depuis 2015, dont il était un des signataires mais qui peine à être appliquée.

accord est farouchement combattu et par une partie des maliens ordinaires, qui voient en lui une source de partition du pays et aussi par une partie des « azawadistes » (un conglomé-

rat hétéroclite) qui estiment qu'il traîne ou ne correspond simplement pas au but qu'ils recherchent.

Une fois l'assassinat perpétré, la nouvelle a eu un effet de bombe atomique au Mali, dans les représentations diplomatiques et assimilées au Mali et ailleurs dans le monde.

## Une vague d'inquiétudes et de craintes

La mort de Brahim OULD SIDATI a soulevé des inquiétudes et des craintes quant à la suite du processus dit de paix et de réconciliation entre les parties maliennes. Des déclarations n'ont pas tardé à fuser en ce sens.

Pour illustration de ces réactions, le (Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) des Nations unies au Mali et patron de la Minusma, Mahamat Saleh ANNADHIF, a estimé que l'assassinat était une source d'indignation pour lui.

« Brahim OULD SIDATI, a-t-il indiqué, était un de ces maliens qui croyaient et travailleraient pour la paix et l'unité au Mali. Le défunt recherchait constamment un consensus pour rendre le processus de paix malien irréversible ».

## Qui est responsable de l'assassinat ?

Très rapidement, deux positions se sont nettement dégagées autour de cette question : d'une part du conglomérat « azawadiste » et l'autre de celle des maliens ordinaires. Leurs deux positions respectives n'ont pas tardé à fuser sur les réseaux, ces nouveaux lieux de débats, de confrontation d'idées et d'échanges d'opinion.

Du côté « azawadiste », malgré leur composition hétéroclite (raciale, religieuse, politique, idéologique, aspiration, attitude envers l'accord de paix, etc.), l'on s'est employé à mettre le chapeau sur la tête du gouvernement malien.

Une illustration par Bilal AG ACHERIF, SG du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNL), une des composantes de la CMA : « Le premier responsable pour la sécurité de Brahim OULD SIDATI est le gouvernement malien. Donc, ils sont appelés à découvrir la vérité sur cet assassinat ».

## Du côté malien, deux tendances

Du côté malien, il faut distinguer deux attitudes. Du côté gouvernemental, ce fut l'inquiétude et la préoccupation par les conséquences possibles de la tragédie. Plusieurs ministres ont immédiatement fait le déplacement au chevet du blessé. C'est le poids sur les épaules qui prédominait chez eux.

Par contre, du côté des citoyens ordinaires, et même la presse, le ton dominant est que l'assassinat du chef des rebelles et terroristes signataires de l'accord de paix qu'on qualifie d'ex rebelles ou de groupes armés est un règlement de compte entre « azawadistes ».

Le temps ne leur a pas encore définitivement donné raison, mais, un suspect a été arrêté à l'aéroport de Bamako d'où il tentait de se rendre à Tombouctou : Aly OULD ALLA, un « azawadiste » arabe bon teint représentant des jeunes arabes de Gossi.

Opérateur économique en immobilier, il travaille pour l'Entreprise ADMAN de la promotion immobilière basée en Algérie, l'homme avait été arrêté chez lui par Barkhane le 15 mars et libéré le 17 mars.

## Un règlement de compte

Par ailleurs, pour les maliens d'en bas, qui se cherchent désespérément et ont d'autres chats à fouetter que d'assassiner n'importe quel azawadiste, il s'agit d'un règlement de compte. Tuer un rebelle, ils n'y voient aucun intérêt. Le Mali d'en haut non plus. Les colonels ont reçu les compliments du président français Emmanuel Macron pour leur zèle à appliquer l'accord et faire plaisir aux « ex » rebelles qui détiennent encore les armes de guerre, tuent et ferment Kidal aux maliens, (populations et gouvernements confondus).

Que la vérité jaillisse donc et on découvrira l'âne sous notre moustiquaire. D'après Ali AG MOHAMED, révolutionnaire et rebelle d'après lui-même, le corps « du martyr » OULD SIDATI sera transporté en « Azawad » et son enterrement aura lieu ce vendredi 16 mars, à Bir, à l'est de Tombouctou».

■ Amadou TALL

# Fonds Climats-Mali : La sélection des projets du 4ème Appel à propositions au cœur des débats

Dossier du 4<sup>ème</sup>  
appel à  
propositions

La salle de conférence du Conseil National du Patronat du Mali (CNPM) a abrité, hier jeudi 15 avril 2021, la 11ème session du Comité de pilotage du Fonds Climats-Mali. Au cours de cette session de laquelle les administrateurs ont passé en revue le rapport d'activités et le budget-Programme 2021, et approuvé les résultats de l'analyse et de la sélection des projets du 4ème Appel à proposition. La cérémonie d'ouverture était placée sous la présidence Mme Bernadette Keita, ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable. Occasion saisie par cette dernière pour rappeler que le Fonds Climat Mali a été créé pour aider notre pays à financer des interventions de développement stratégiques, telles que définies dans la Stratégie Nationale Economie Verte et Résiliente aux Changements Climatiques. Il devient ainsi un maillon déterminant du processus de mise en œuvre de la contri-

bution déterminée au niveau National (CDN), sur l'accord de Paris sur le Climat ». Selon Mme la ministre, notre fonds national climat est en train de se renforcer, de manière significative, avec des financements approuvés de 122 nouveaux projets en 2020, pour un montant de 11 millions de dollars américains. Les interventions concernent non seulement l'atténuation des émissions de gaz à effets néfastes des changements climatiques, mais aussi des dispositions sont en cours pour réformer la structure de gouvernance du Fonds, afin d'activer la procédure du financement des Entités Nationales, et le passage à la gestion nationale, sans perte de crédibilité fiduciaire. « C'est le lieu de féliciter l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable pour son leadership, l'équipe du Secrétaire Technique, et le Comité de pilotage pour la qualité des documents de gouvernance et des montages financiers, qui ont permis de mobiliser

des fonds dont le montant s'élève, au 31 mars 2021, à 33 millions de dollars américains », s'est félicitée Mme la ministre.

Pour elle, le Fonds Climat Mali est une référence dans le financement climatique dans notre pays avec la couverture de 186 communes. Toutefois, il devient urgent que la procédure d'accès direct des entités nationales au financement soit activée. A défaut, la capacité de parrainage des organisations des Nations Unies sera complètement saturée. Enfin Mme la ministre a salué les Partenaires techniques et financier du Fonds Climat Mali pour leur mobilisation aux côtés des plus hautes autorités dans ce combat transversal qu'est celui de la lutte contre les changements climatiques et les conséquences qui en découlent.

Créé le 26 janvier 2012, lors de la signature du Protocole d'Accord entre le Gouvernement de la République du Mali le bureau MPTF du PNUD, le Fonds Climat-Mali vise à faciliter une collaboration efficace et efficiente entre le gouvernement de la République du Mali, les Contributeurs, le PNUD, et d'autres parties prenantes pour les besoins de la mise en œuvre du Fonds. Le Comité de Pilotage constitue son principal mécanisme de coordination et de gouvernance. Il assume les fonctions qui

lui sont attribuées dans le Protocole d'Accord et les Termes de référence, y compris les décisions finales d'affectation des fonds et la supervision du contrôle et de l'évaluation des activités financées par le Fonds Climat.

Il est présidé par le Ministre en charge de l'Environnement, et comprend seize (16) membres de droit regroupant des représentants du Gouvernement Malien, des Partenaires Techniques et Financiers, et de la Société Civile Malienne. Le gouvernement et le PNUD se consultent étroitement au titre des services de gestion et autres services d'appui fournis, en application du protocole d'accord signé entre les deux parties. Les ressources du Fonds Climat Mali sont utilisées pour couvrir les coûts directs et indirects des projets et programmes gérés par l'Entité de Coordination Gouvernementale (ECG), les Organisations Participantes Nationales (OPN), les Organisations Participantes des Nations-Unies (OPNU) ainsi que les coûts directs liés à l'administration du Fonds, au Secrétariat Technique et aux évaluations requises du Fonds dans son ensemble.

L'objectif global du Fonds est de permettre la mise en œuvre intégrée du cadre stratégique climat pour passer d'une approche projet à une approche multisectorielle. A cette fin, le Fonds fournit cinq types de services indispensables

pour soutenir cette démarche transformative : -La mobilisation de financements traditionnels et innovants aussi bien de la part de partenaires bilatéraux ou multilatéraux grâce à la provision d'un instrument financier crédible et axé sur les résultats ; -L'agencement de ces financements avec d'autres ressources/investissements parallèles (Fonds Verticaux, Bilatéraux) au travers du cadre de résultat commun appuyant la mise en œuvre des priorités de la SNCC...

Il y a en outre -la promotion de politiques pilotes et innovantes en faveur de technologies propres et durables accessibles au plus grand nombre ; -Le renforcement des partenariats public / privé afin de créer une dynamique de transformation des marchés propice aux investissements en faveur du Climat ; -Le financement des Entités Gouvernementales dans le cadre de l'exécution budgétaire régulière (par le biais du Trésor) ainsi que le renforcement des capacités par la création de partenariats avec des Agences des Nations Unies et des Organisations de la Société Civile par le biais de programme.

■ Yama DIALLO



# Nouveau chef de Cabinet du ministre de la Communication : Qui est Sékou TAMBOURA ?

Le Président en exercice de la CMA, Sidi Brahim Ould Sidatti, a été tué le 13 avril à Bamako par des individus armés non identifiés. Yida Diall, chercheur spécialiste des groupes armés du Centre et du Nord du Mali livre son analyse à Journal du Mali.



**A** l'issue du Conseil des Ministres de ce mercredi 14 avril 2021, notre confrère Sékou TAMBOURA a été nommé Chef de Cabinet du ministre de la Communication et de l'Economie Numérique. Une promotion méritée pour qui connaît les qualités professionnelles et personnelles de l'homme. Qui est donc Sékou TAMBOURA ?

Né le 25 octobre 1968 à Bandiagara (région de Mopti), Sékou TAMBOURA est diplômé de la prestigieuse Ecole Nationale d'Administration du Mali ((ENA) avec une Maîtrise en Droit (16 ans d'études), Option Administration publique, Mention : Assez bien. Vice-major de sa promotion 1987-1992, il était alors promis à une très belle carrière dans l'Administration générale du pays.

Mais, l'Homme ne peut se détourner de son destin. Sa passion a toujours été le journalisme, particulièrement le journalisme sportif. D'où le choix de son thème de Thèse de fin d'études supérieures intitulé : « **La presse écrite au Mali de la période coloniale à 1992** », soutenu le 29 septembre 1992. Mention du jury : Bien

Il a commencé à embrasser le journalisme depuis qu'il était étudiant à l'ENA. Pour preuves

: de juin à septembre 1990, il effectue son premier stage préparatoire de mémoire à l'Agence Malienne de Presse et de Publicité (AMAP) qui édite le quotidien national du Mali « **L'Essor** ». Entre juin et septembre 1991, il fait le même exercice de stage à la RTM (Radio Télévision du Mali). Après sa soutenance, il rejoint l'AMAP en octobre 1992 pour une longue carrière de deux décennies et demie dans la presse.

Le film :

- **Octobre 1992 à Décembre 1993** : Stagiaire à l'AMAP, affecté à l'Agence de presse. Là, il était chargé de faire la compilation des dépêches des agences Reuter, TASS, Irna et Pana pour le journal L'Essor

- **Janvier 1994-Juin 1996** : Journaliste-reporter conventionnaire au quotidien national « L'Essor ». A son actif des dizaines de reportages, d'enquêtes, d'investigations et de missions.

- **Juin 1996-Décembre 1997** : Membre fondateur et journaliste-reporter au journal « Le Courrier du soir », puis au groupe de presse « Courrier-Scorpion-Aurore-Nyeleni »

- **Janvier 1998-Août 2007** : Journaliste-reporter et secrétaire de rédaction au quotidien

« Le Républicain »

- **Septembre 2007-Avril 2017** : Secrétaire de rédaction et journaliste-reporter puis Rédacteur en chef du journal « L'Aube »

- **Décembre 2003-Décembre 2009** : Correspondant permanent du Groupe de communication panafricain « Alter vision International » basé à Ouagadougou (Burkina Faso) et qui éditait les journaux « Construire l'Afrique » et « Jeux d'Afrique » et gérait l'agence d'information « Altercom »

- **Janvier 2010-Juillet 2013** : Correspondant permanent du journal « Notre Afrik » basé à Londres (Angleterre)

- **10 Juillet 2013-21 Novembre 2013** : Chargé de mission, chargé de communication au Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, puis au Ministère des Maliens de l'Extérieur

- **Depuis Janvier 2017** : Promoteur et Directeur de publication du journal Info Soir.

Donc, de 1994 à nos jours, des centaines de reportages et d'événements majeurs couverts au Mali et à travers l'Afrique et le monde. Dans la vie associative, Sékou TAMBOURA a une longue expérience de plus d'un quart de siècle. Ses domaines d'action et d'intervention concernent le Sport, la Santé, la Population, l'Economie, l'Environnement, la Culture, l'Agriculture, l'investigation, la Communication pour le développement.

D'ailleurs actuellement, il occupe les postes de Coordinateur national du Réseau des Communicateurs en Santé du Mali (RECOMSA) et de Secrétaire général adjoint de l'Association des Journalistes sportifs du Mali. Au plan de la formation et du perfectionnement, TAMBOURA emmagasine toute une banque de données de 1993 à nos jours à travers des Séminaires, Ateliers, Cours, Conférences, Symposiums et Forums.

En plus du Français, TAMBOURA (marié et père de 5 enfants dont une fille) parle Peul, Bambara, Sonrhai, son père ayant servi pendant 40 ans aux quatre coins du Mali comme Instituteur et directeur d'école (16 ans) puis Sous-préfet (24 ans). Auteur de Consultations en communication à la demande de plusieurs services publics et sociétés privées, il maîtrise les Nouvelles technologies et aime le sport, la lecture et le cinéma.

Bon vent donc à Sékou TAMBOURA !

■ Yama DIALLO

## Le président d'honneur de PACP à Sikasso : Don d'un tracteur flambant neuf à la section de Sikasso du parti



**Y**eah Samaké, accompagné d'une forte délégation du bureau national de son parti a procédé lors d'une cérémonie à la remise d'un tracteur à sa représentation régionale de Sikasso. Au cours de cette cérémonie, l'ancien ambassadeur du Mali en Inde a indiqué qu'au lieu de venir donner du poisson au bureau de Sikasso, il est venu leur apprendre à pêcher. Surtout que la région de Sikasso est une région agricole par excellence.

En 2018, Nous avons fait un programme stratégique appelé « plan audacieux pour la stabilité et la prospérité du Mali ». C'était audacieux parce que nous avons fait un plan d'action avec sa feuille de route. Dans ce document, nous avons réfléchi à la façon de développer le Mali et prévu de faire don de 5 tracteurs à chaque commune si on accédait à la magistrature suprême du Mali a dit Yeah Samaké.

Le président de la section de Sikasso a, au nom de son bureau salué ce geste qui selon lui va leur permettre d'être indépendant. Ils ont promis d'en prendre soin et feront en sorte que le donateur soit fier de leur avoir donné cet engin d'une valeur inestimable pour les paysans.

Nous avons pu joindre Yeah Samaké qui nous a livré ses impressions en quelques mots.

**Malikilé : Bonjour monsieur le président,**

**Yeah Samaké :** Bonjour

**Malikilé : Vous avez mis à profit cette visite pour faire un don d'un tracteur à la section de Sikasso, que vous inspire ce geste ?**



**Yeah Samaké :** Merci pour cette question. En fait, dans notre projet de société, nous avons un vaste programme de doter les populations de moyens agricoles, de centres de santé, des routes et des écoles. Mais, comme on n'a pas pu avoir la présidence, on continue avec les actions humanitaires à travers ma fondation EMPOWER MALI. Je ne souhaite pas m'arrêter là. Partout où, je peux faire un quelconque don pour soulager mes compatriotes, je le ferai volontiers.

**Malikilé : Vous dites « Diriger, c'est Servir »**

**Yeah Samaké :** Oui, Diriger, c'est Servir. Ce n'est pas un simple mot. Un leader doit se mettre au service de ses électeurs. Ils l'ont choisi pour les servir et non pour se servir d'eux. Je suis convaincu que si tous les hommes d'état pensaient à cela, les choses allaient beaucoup s'améliorer au grand bonheur du peuple.

**Malikilé : Quel est votre mot de la fin ?**

**Yeah Samaké :** Je salue les militants de PACP Sikasso. Je les encourage à redoubler d'effort. Seul le travail paie. Quant à moi, je serai toujours à leurs côtés. Je demande à mes compatriotes de se retrouver autour de l'essentiel qui est le Mali. De conjuguer nos efforts pour bâtir une nation de rêve. C'est possible puisqu'il a été possible par le passé. Merci

■ Moctar Sow

## Mopti : Lancement officiel du mouvement BENKAN KOURA

Mopti a servi de cadre au lancement du mouvement Benkan Koura (le pacte citoyen), le samedi 10 avril 2021. La forte mobilisation des populations et l'accueil chaleureux des autorités administratives et politiques, des légitimités traditionnelles et religieuses, auguraient une très belle fête de lancement de l'Appel pour le Mali. Malheureusement la cérémonie a pris un coup dur suite aux nouvelles mesures restrictives pour rompre la chaîne de contamination de la Covid-19 lors de la réunion extraordinaire du Conseil supérieur de la défense nationale du 9 avril dernier.

Initialement prévue au stade Baréma Bocoum pour permettre à un plus grand public d'y prendre part, la cérémonie de lancement s'est transformée en une conférence à l'Hôtel campement dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur.

Créé par Seydou Mamadou Coulibaly et ses sympathisants, en collaboration avec des partis politiques, des associations et organisations de la société civile, le mouvement Appel pour le Mali est, selon les organisateurs, un pacte citoyen, un véritable contrat social. Il est l'expression d'une volonté et des moyens pour une autre façon de faire de la politique, de servir et de diriger, tous fondés sur l'intérêt

général.

La cérémonie a enregistré la présence de plusieurs personnalités, dont le président du Conseil régional, le maire de Mopti, des représentants des partis politiques et organisations de la société civile et les notabilités.

À l'entame de son intervention, le conférencier Seydou Mamadou Coulibaly, président du mouvement, a rendu hommage à l'ancien président ATT et fait observer une minute de silence à la mémoire des victimes militaires et civiles de la crise malienne. Il a, au passage, souhaité aux délégations venues des régions et de nombreux pays d'Afrique, d'Europe et d'Amérique la cordiale bienvenue à Mopti, symbole du brassage de notre riche diversité ethnique et culturelle où l'on s'adosse à ses racines pour s'ouvrir à l'autre.

Il a salué les mesures restrictives en lien avec la situation de la Covid-19 qui, selon lui, sont en droite ligne des principes et des idéaux du mouvement Benkan, le pacte citoyen qui place ses espoirs dans l'émergence d'un Mali avec des citoyens responsables et en bonne santé. « Cette nouvelle donne n'entame aucunement notre programme, elle nous amène tout simplement à nous réorganiser tout en gardant notre objectif qui reste de nous mobiliser autour d'un nouveau pacte citoyen, Benkan

Koura», a martelé Seydou Mamadou Coulibaly. À en croire Seydou Mamadou Coulibaly, le Mouvement Benkan qu'ils ont porté sur les fonts baptismaux dans la Venise malienne est le signe d'un engagement fort en direction de nos villes et campagnes, hélas peuplées d'une armée de femmes et d'hommes en quête d'emplois devenus mirage. « Notre Pacte citoyen, notre Benkan qui se nourrit de nos vertus millénaires, vise à recoudre le tissu social déchiré. À cet effet ici à Mopti, carrefour du Mali, je vous dis non à l'injustice, au défaitisme, à l'insécurité, à la violence, la corruption, et au désespoir », a-t-il dit.

La lecture du document dans lequel les responsables du mouvement Benkan, les militants, les sympathisants de Seydou Mamadou Coulibaly l'ont invité à s'engager pour la mise en œuvre de ce nouveau pacte citoyen au service du Mali intitulé « l'Appel pour le Mali », par le secrétaire politique du mouvement, Yousouf Coulibaly, a été un des temps forts de l'évènement.

En marge de la cérémonie de lancement du mouvement « Benkan », la délégation a rendu une visite de courtoisie aux autorités administratives et coutumières de Mopti, fait un important don de vivres aux déplacés internes à Sévaré et participé aux activités de crépissage de la grande mosquée de Komoguel I.

**Dramane COULIBALY / Amap-Mopti**  
Source : L'ESSOR



# Présidentielle 2022 : L'inévitable duel Ousmane Madani Haïdara et Mahmoud Dicko ?

C'est un secret de polichinelle. Les religieux musulmans sont devenus des Tours de contrôle où passent et repassent plusieurs leaders politiques ou leurs messagers. Si ces religieux se limitaient à mobiliser de façon officieuse leurs disciples et autres partisans en faveur de tel ou tel candidat, ils décident de s'engager à visage découvert pour être en première ligne. Pourquoi pas devant les hommes politiques en perte de popularité aux yeux d'une population déçue de la mauvaise gouvernance ?

Les deux nouveaux acteurs politiques, pardon religieux, qui vont marquer les élections présidentielles de 2022 sont sans doute Chérif Ousmane Madani Haïdara, guide spirituel d'Ansardrine, non moins Président du Haut Conseil Islamique du Mali et Mahmoud Dicko, Parrain de la CMAS, ex autorité morale du M5-RFP et ancien président du même Haut Conseil Islamique.

La récente sortie d'Ousmane Madani Haïdara lève un peu le voile sur les intentions réelles sur les dignitaires religieux. « Je demanderai à tous mes fidèles d'arrêter pour le moment les activités de leurs partis politiques en attendant ma consigne »,

a déclaré l'actuel président du Haut Conseil Islamique du Mali et du Groupement des Leaders Religieux et spirituels. Il précise : « on avait décidé de ne pas choisir un candidat dans le temps, mais cette fois-ci, la situation oblige. Donc, je demanderai aux militantes et militants d'attendre mon signal pendant l'élection présidentielle de 2022 ».

Mais pourquoi cette décision maintenant ? Leader religieux respecté et très influent, il avait jusqu'ici agi dans l'ombre pour les candidats de son choix aux élections présidentielles même si la connexion politico-religieuse est une réalité au Mali. D'ailleurs, le Chérif de Banconi a pistonné des personnes qui ont réussi à se faire élire député à l'Assemblée nationale ou accéder à d'autres fonctions électives. Comme pour corroborer ces faits, le guide spirituel d'Ansardrine est cité officieusement comme le parrain d'un parti politique en souffrance actuellement pour un problème de leadership. Selon des sources concordantes, les proches du guide religieux ont décidé de prendre le contrôle entier de cette formation politique.

Le Président du Haut conseil islamique vient d'ajouter une corde qui va s'étendre son envergure à travers la médiation récente ayant



permis la levée du blocus de Farabougou dans le cercle de Niono. Un exploit qui ne fera que renforcer Chérif Ousmane Madani Haïdara. Sans oublier les actions humanitaires des communautés sont résolues par le guide des Ançars à travers le pays. Phrase mal ficelée L'alter-égo du guide spirituel d'Ansardrine est sans aucun doute l'Imam Mahmoud Dicko, le plus politique des leaders religieux et le plus proche des djihadistes, selon plusieurs observateurs. On se souvient de la libération en 2012 par ses soins de la centaine de militaires maliens pris en otage par Iyad Ag Agaly, le redoutable chef djihadiste au nord. Celui qui a été empêché par le Président Alpha Oumar Konaré d'être le premier président du Haut Conseil islamique du Mali n'a jamais quitté l'arène politique. De la révolution de mars 1991 à celle de 2020 en passant par les périodes chaudes du Cippo, l'Imam Dicko était toujours là. Soit comme acteur soit comme médiateur. Raison pour laquelle, il est décrit comme le religieux le plus politisé au Mali. Chose qu'il a confirmé en annonçant publiquement avoir

transformé les mosquées en QG de campagne en faveur de son ami et grand frère Ibrahim Boubacar Kéïta en 2013 face à Soumaila Cissé. Réputé stratège, coriace, l'Imam Mahmoud Dicko est doté d'une force de mobilisation au point de déloger tout un régime, celui d'IBK. Ce qui fait de lui un homme très influent dans le milieu politico religieux. Il s'est investi directement sur ce terrain avec la mise en place d'un mouvement appelé CMAS. Aujourd'hui, il vient d'ouvrir un centre pour la paix et le vivre ensemble à Bamako.

Quelle direction prendra ces deux leaders religieux lors de la présidentielle de 2022 ? Difficile d'y répondre. Car, ces nouveaux maîtres de l'arène politique qui soufflent le chaud et le froid préparent les esprits. Dicko comme Haïdara souhaite imposer leur candidat aux élections présidentielles. D'où l'inévitable duel ?

M Fofana

Source : Koulikoro.info



## Transition malienne : Le chronogramme des élections publié

**D**ans le cadre des préparatifs des élections qui entérineront la transition, le ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le colonel Abdoulaye Maiga, introduit par son homologue de l'Emploi et la Formation Professionnelle, Porte-Parole du Gouvernement Salia Touré lors du point de presse organisé à cet effet, a annoncé les dates arrêtées par le gouvernement pour la tenue des élections régionales, législatives et présidentielles et du référendum.

Concernant le référendum, le ministre Maiga dit, qu'il a été tenu compte du temps nécessaire aux consultations, à l'élaboration du projet de constitution, à son examen en conseil des ministres et à son adoption au CNT. Pour ce faire, le gouvernement a prévu une durée de 5 mois. Ce délai permettra aux autorités de la transition, de consulter et d'organiser de façon inclusive cette importante réforme. L'élection des conseillers des collectivités territoriales est devenue indispensable dans la

mesure où le mandat des élus renouvelé en 2016 arrive à terme en novembre 2021. Ceux des élus des cercles et des régions sont arrivés à terme respectueusement en 2009 et en 2013. Il a fallu des tractations inconstitutionnelles pour proroger lesdits délais. La tenue concomitante des deux scrutins permettra d'éviter des dépenses inutiles et de déplacer les électeurs plusieurs fois en un petit laps de temps.

Les dates de l'élection du président de la république et des députés à l'Assemblée Nationale proposées s'inscrivent dans le respect strict de la durée de la transition.

**Lire en encadré le chronogramme**

■ **Moctar Sow**



MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE  
ET DE LA DECENTRALISATION

SECRETARIAT GENERAL *gus*

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

## NOTE D'INFORMATION SUR LE CHRONOGRAMME DU REFERENDUM ET DES ELECTIONS GENERALES

La Charte de la transition adoptée lors des journées de concertation nationale sur la transition tenues les 10, 11 et 12 septembre 2020 et promulguée par le Décret n°2020-0072/PT-RM du 01 octobre 2020 et la feuille de route assignent, entre autre à la Transition, l'organisation des élections générales.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, conformément au Décret n°2020-0095/PT-RM du 16 octobre 2020 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement, après consultations des structures concernées et son adoption en Conseil des Ministres, le Gouvernement présente le chronogramme du référendum et des élections générales à travers ce point de presse.

- Pour le référendum, il est tenu compte du temps nécessaire aux consultations, à l'élaboration du projet de constitution, à son examen en Conseil des Ministres et à son adoption par le Conseil National de Transition. Pour ce processus de consultation, d'élaboration et d'adoption, il est prévu une durée de cinq (05) mois à compter du mois d'avril. Ce délai devra permettre de recueillir et de prendre en compte les aspirations du peuple malien dans toutes ses composantes.
- Pour l'élection des conseillers des Collectivités territoriales, il faut rappeler que le mandat des Conseillers communaux, renouvelé en novembre 2016, arrive à expiration en novembre 2021, ceux des Conseils de cercle et des Conseils régionaux, renouvelés en 2009, sont arrivés à expiration en 2013 et ont fait l'objet de deux prorogations dont la deuxième datant de 2015, les maintient en fonction jusqu'à l'installation de nouveaux conseils. Il devient donc impérieux de renouveler les Conseils des collectivités au terme du mandat des Conseillers communaux afin de rétablir et de renforcer la légitimité des organes des Collectivités territoriales. Il est proposé de tenir ces scrutins concomitamment afin d'éviter de convoquer les électeurs de façon répétitive, source d'épuisement et par conséquent de baisse du taux de participation.  
  
Cette élection concomitante devra aussi permettre de réduire le coût des élections.
- Pour l'élection du Président de la République et des députés à l'Assemblée Nationale, les dates proposées s'inscrivent dans le cadre du respect strict de la durée de la Transition.

Ces chronogrammes prévoient :

- pour la tenue du scrutin référendaire, **le dimanche 31 octobre 2021** ;
- pour l'élection des Conseillers des collectivités, c'est-à-dire des Conseillers communaux, des Conseillers de cercle, des Conseillers régionaux et des Conseillers du District, **le dimanche 26 décembre 2021** ;
- pour l'élection couplée du Président de la République et des Députés à l'Assemblée Nationale **le dimanche 27 février 2022**. Les seconds tours, le cas échéant, sont prévus respectivement pour **le dimanche 13 mars 2022** et **le dimanche 20 mars 2022**.

Bamako, le 14 avril 2021

CHRONOGRAMME DU REFERENDUM DU 31 OCTOBRE 2021

N°	Activités	Début	Fin	Références
1	Décision portant création du Comité de Pilotage des élections générales	mardi 20 avril 2021	mardi 20 avril 2021	Art 28 LE
2	Elaboration du budget	mardi 4 mai 2021	mardi 4 mai 2021	Art 28 LE
3	Séance inaugurale des travaux du Comité de Pilotage	jeudi 29 avril 2021	jeudi 29 avril 2021	Art 28 LE
4	Examen en Conseil des Ministres du projet de Constitution	mercredi 30 juin 2021	mercredi 30 juin 2021	Art 28 LE
5	Dépôt du projet de Constitution au Conseil National de la Transition	vendredi 2 juillet 2021	vendredi 2 juillet 2021	Art 28 LE
6	Examen et vote par le Conseil National de la Transition du projet de Constitution	vendredi 10 septembre 2021	vendredi 10 septembre 2021	Art 28 LE
7	Edition de la Constitution adoptée par le Conseil National de la Transition pour les besoins de la campagne référendaire	jeudi 16 septembre 2021	jeudi 30 septembre 2021	Art 28 LE
8	Révision exceptionnelle des listes électorales	vendredi 25 juin 2021	samedi 10 juillet 2021	Art 28 LE
9	<b>Audit du fichier électoral</b>	<b>dimanche 1 août 2021</b>	<b>dimanche 15 août 2021</b>	Art 28 LE
10	Décision fixant le modèle des cartes d'électeur biométriques	<b>mercredi 19 mai 2021</b>	<b>mercredi 19 mai 2021</b>	Art 28 LE
11	Décision fixant le modèle et le libellé du bulletin de vote par le MATD	vendredi 1 octobre 2021	vendredi 1 octobre 2021	Art 81 LE
12	Confection et personnalisation des cartes d'électeur biométriques	mardi 1 juin 2021	jeudi 30 septembre 2021	Art 28 LE
13	Impression et mise en place des documents électoraux (listes électorales, extraits de listes électorales et les listes d'émargement) par la DGE	vendredi 1 octobre 2021	samedi 23 octobre 2021	Art 27 LE
14	Réunions Cadre de Concentration MATD/Paris Politiques	Permanent	Permanent	ART 28 LE
15	Décisions portant création des commissions de remise des cartes d'électeur biométriques par les Sous-Préfets et le Gouverneur du District de Bamako	jeudi 23 septembre 2021	jeudi 23 septembre 2021	ART 161 LE
16	<b>Décret portant Convocation du collège électoral, ouverture et clôture de la campagne</b>	<b>mercredi 15 septembre 2021</b>	<b>mercredi 15 septembre 2021</b>	<b>Art 140 LE</b>
17	Remise des cartes d'électeurs	vendredi 1 octobre 2021	dimanche 31 octobre 2021	Art 61 LE
18	Décision portant création des bureaux de vote par les Préfets, le Gouverneur du District de Bamako et les Ambassadeurs ou Consuls	jeudi 1 juillet 2021	samedi 31 juillet 2021	Art 82 LE
19	Production et mise en place des spécimens	jeudi 7 octobre 2021	mercredi 13 octobre 2021	Art 28 LE
20	Mise en place des documents, imprimés et matériels électoraux complémentaires	lundi 18 octobre 2021	jeudi 28 octobre 2021	Art 28 LE
21	Décision portant nomination des présidents et assesseurs des bureaux de vote	jeudi 14 octobre 2021	jeudi 14 octobre 2021	Art 83 LE
22	Production et mise en place des bulletins de vote	mercredi 13 octobre 2021	jeudi 28 octobre 2021	Art 28 LE
23	<b>Campagne référendaire</b>	<b>vendredi 15 octobre 2021</b>	<b>vendredi 29 octobre 2021</b>	<b>Art 70 LE</b>
24	Formation des formateurs	jeudi 14 octobre 2021	vendredi 15 octobre 2021	Art 28 LE
25	Formation des Préfets, 1er Adjoint et Sous-Préfets	lundi 18 octobre 2021	mardi 19 octobre 2021	Art 28 LE
26	Affichage des listes électorales	vendredi 22 octobre 2021	vendredi 22 octobre 2021	Art 60 LE
27	Formation des agents électoraux	samedi 23 octobre 2021	lundi 25 octobre 2021	Art 28 LE
28	Date limite de fourniture des listes des délégués titulaires et suppléants des bureaux de vote	mardi 26 octobre 2021	mardi 26 octobre 2021	Art 84 LE
29	Décision portant mise en place de la commission de centralisation des résultats par le Représentant de l'Etat	lundi 25 octobre 2021	mercredi 27 octobre 2021	Art 140 LE
30	<b>Déroulement du scrutin</b>	<b>dimanche 31 octobre 2021</b>	<b>dimanche 31 octobre 2021</b>	<b>Art 87 et 88 LE</b>
31	Centralisation de résultats provisoires et leur acheminement à la Commission nationale de centralisation	dimanche 31 octobre 2021	jeudi 4 novembre 2021	Art 140 LE
32	Proclamation des résultats provisoires par le MATD	vendredi 5 novembre 2021	vendredi 5 novembre 2021	Art 140 LE
33	<b>Proclamation des résultats définitifs par la Cour Constitutionnelle</b>	<b>jeudi 30 décembre 2021</b>	<b>jeudi 30 décembre 2021</b>	<b>ART 30 Loi n°97-010, modifiée</b>
34	<b>Promulgation de la Constitution</b>	<b>vendredi 14 janvier 2022</b>	<b>vendredi 14 janvier 2022</b>	<b>Art 40 Constituitur</b>

NB: LE = Loi électorale

PROJET DE CHRONOGRAMME DE L'ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUX, DES CONSEILLERS DE CERCLE, DES CONSEILLERS REGIONAUX ET DU DISTRICT <sup>SUD</sup>

N°	ACTIVITES	Début	Fin	Références
1	Elaboration du budget	jeudi 28 janvier 2021	jeudi 28 janvier 2021	Art 28 LE
2	Décision fixant le modèle et le libellé du bulletin de vote par le MATD	vendredi 30 avril 2021	vendredi 30 avril 2021	Art 81 LE
3	Révision exceptionnelle des listes électorale	jeudi 1 juillet 2021	jeudi 15 juillet 2021	Art 27 LE
4	Mise à jour du fichier électoral suite à la révision exceptionnelle des listes électorale	vendredi 16 juillet 2021	lundi 16 août 2021	Art 27 LE
5	Inventaire du matériel électoral existant	lundi 2 août 2021	dimanche 15 août 2021	Art 28 LE
6	Audit du fichier électoral	mardi 17 août 2021	mardi 31 août 2021	Art 27 LE
7	Examen des projets d'ordonnance portant création des Circonscriptions administratives en République du Mali et des Collectivités territoriales par Conseil des Ministres	mercredi 25 août 2021	mercredi 25 août 2021	-
8	Examen et vote par le Conseil National de Transition des projets d'ordonnance portant création des Circonscriptions administratives en République du Mali et des Collectivités territoriales	mercredi 1 septembre 2021	jeudi 30 septembre 2021	-
9	Confection et personnalisation des cartes d'électeur biométriques	mercredi 1 septembre 2021	lundi 20 septembre 2021	Art 27 LE
10	Acquisition des véhicules pour les Sous-préfets	mercredi 1 septembre 2021	vendredi 10 décembre 2021	Art 28 LE
11	Acquisition et installation d'équipements RAT	mercredi 1 septembre 2021	vendredi 10 décembre 2021	Art 28 LE
12	Acquisition de matériels informatiques et bureautiques	mercredi 1 septembre 2021	vendredi 10 décembre 2021	Art 28 LE
13	Impression et mise en place des documents électoraux (listes électorales, extraits de listes électorale et les listes d'émargement) par la DGE: - pour l'élection des conseillers communaux; - pour l'élection des conseillers de cercle; - pour l'élection des conseillers régionaux et du District.	mardi 21 septembre 2021	mardi 5 octobre 2021	Art 27 LE
14	Mise à jour du guide de gestion des dossiers de candidature	jeudi 14 octobre 2021	jeudi 21 octobre 2021	Art 200 LE <sup>SUD</sup>

N°	ACTIVITES	Début	Fin	Références
15	Elaboration du guide de l'agent électoral	jeudi 14 octobre 2021	jeudi 21 octobre 2021	Art 28 LE
16	<b>Décret portant convocation du collège électoral, ouverture et clôture de la campagne électorale</b>	<b>mercredi 20 octobre 2021</b>	<b>mercredi 20 octobre 2021</b>	<b>Art 86 LE</b>
17	Impression et mise en place des documents de gestion de candidature	lundi 25 octobre 2021	lundi 1 novembre 2021	Art 28 LE
18	Relecture de l'instruction relative à la gestion des dossiers de candidatures	mercredi 27 octobre 2021	mercredi 27 octobre 2021	Art 28 LE
19	Confection des documents de gestion des candidatures	samedi 30 octobre 2021	lundi 1 novembre 2021	Art 200 LE
20	<b>Date limite de dépôt des candidatures auprès des Représentants de l'Etat</b>	<b>jeudi 11 novembre 2021</b>	<b>jeudi 11 novembre 2021</b>	<b>Art 200 LE</b>
21	Décision portant publication des listes de candidatures	dimanche 14 novembre 2021	dimanche 14 novembre 2021	Art 202 LE
22	Transmission des candidatures au MATD	dimanche 14 novembre 2021	dimanche 14 novembre 2021	Art 28 LE
23	Recours contre les listes de candidatures auprès du juge civil	mardi 16 novembre 2021	mardi 16 novembre 2021	Art 202 LE
24	Décision fixant les modèles et libellés du bulletin de vote	mercredi 24 novembre 2021	mercredi 24 novembre 2021	Art 81 LE
25	Décision du juge civil	vendredi 26 novembre 2021	vendredi 26 novembre 2021	Art 202 LE
26	Notification de la décision du juge civil	dimanche 28 novembre 2021	dimanche 28 novembre 2021	Art 202 LE
27	Appel contre la décision du juge	mardi 30 novembre 2021	mardi 30 novembre 2021	Art 202 LE
28	Mise en place des documents et imprimés électoraux (Régions, Cercles, Communes )	mercredi 1 décembre 2021	samedi 11 décembre 2021	Art 28 LE
29	Décision déterminant les emplacements réservés aux affiches électorales et leur répartition	vendredi 3 décembre 2021	vendredi 3 décembre 2021	Art 78 LE
30	Proclamation des listes définitives de candidatures	mercredi 8 décembre 2021	mercredi 8 décembre 2021	Art 202 LE
31	Arrêt de la Cour d'appel	mercredi 8 décembre 2021	mercredi 8 décembre 2021	Art 202 LE
32	Décision portant nomination des présidents et assesseurs des bureaux de vote	jeudi 9 décembre 2021	jeudi 9 décembre 2021	Art 83 LE
33	Confection des maquettes, production et mise en place des spécimens des Bulletins de vote	jeudi 9 décembre 2021	mercredi 15 décembre 2021	Art 28 LE
34	Production et mise en place des bulletins de vote	jeudi 9 décembre 2021	samedi 25 décembre 2021	Art 28 LE
35	<b>Ouverture et clôture de la Campagne électorale</b>	<b>vendredi 10 décembre 2021</b>	<b>vendredi 24 décembre 2021</b>	<b>Art 70 LE</b>
36	Formation des formateurs	lundi 13 décembre 2021	mardi 14 décembre 2021	
37	Formation des Préfets, 1er Adjoints et Sous-Préfets	mercredi 15 décembre 2021	vendredi 17 décembre 2021	Art 28 LE
38	Fourniture des listes des délégués titulaires et suppléants	vendredi 17 décembre 2021	vendredi 17 décembre 2021	Art 84 LE

N°	ACTIVITES	Début	Fin	Références
39	Décision portant création de la commission de centralisation de recensement général des votes et de proclamation des résultats	vendredi 17 décembre 2021	vendredi 17 décembre 2021	Art 204 LE
40	Décision instaurant l'écoute permanente	vendredi 17 décembre 2021	vendredi 17 décembre 2021	Art 28 LE
41	Mise à disposition des imprimés et matériels électoraux complémentaires	vendredi 17 décembre 2021	lundi 20 décembre 2021	Art 28 LE
42	Affichage des listes électorales	lundi 20 décembre 2021	lundi 20 décembre 2021	Art 60 LE
43	Formation des agents électoraux (présidents et assesseurs)	lundi 20 décembre 2021	mercredi 22 décembre 2021	Art 28 LE
44	<b>Déroulement des scrutins</b>	<b>dimanche 26 décembre 2021</b>	<b>dimanche 26 décembre 2021</b>	<b>Art 88 à 105 LE</b>
45	Centralisation des résultats	dimanche 26 décembre 2021	vendredi 31 décembre 2021	Art 204 LE
46	Centralisation et proclamation des résultats provisoires	lundi 27 décembre 2021	vendredi 31 décembre 2021	Art 204 LE
47	Décision portant création du Comité de Pilotage des élections générales	PM	PM	Art 28 LE
48	Réunions Cadre de Concertation MATD/Présidents des partis politiques	PM	PM	ART 28 LE
49	Réunions Cadre de Concertation MATD/Présidents des partis politiques	PM	PM	ART 28 LE
50	Réunions Cadre de Concertation MATD/Société civile	PM	PM <sup>subs</sup>	ART 28 LE

NB: LE = Loi électorale

CHRONOGRAMME DE L'ELECTION COUPLEE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DES DEPUTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE

N°	ACTIVITES	DEBUT	FIN	REFERENCES
1	Atelier de validation du projet de modification de la loi électorale	lundi 11 octobre 2021	mardi 12 octobre 2021	Art 28 LE
2	Examen du projet de loi modifiant loi électorale par Conseil des Ministres	mercredi 20 octobre 2021	mercredi 20 octobre 2021	Art 28 LE (précité)
3	Examen du projet de loi modifiant loi organique par Conseil des Ministres	mercredi 20 octobre 2021	mercredi 20 octobre 2021	Art 28 LE (précité)
4	Examen de la loi électorale par le Conseil National de Transition	lundi 1 novembre 2021	mardi 23 novembre 2021	Art 28 LE (précité)
5	Examen de la loi organique par le Conseil National de Transition	lundi 1 novembre 2021	mardi 23 novembre 2021	Art 28 LE (précité)
6	Impression et mise en place des formulaires de déclaration de candidatures pour l'élection des Députés	mardi 28 décembre 2021	jeudi 6 janvier 2022	Art 28 LE (précité)
7	<b>Décret portant convocation du collège électoral, ouverture et clôture de la campagne électorale</b>	<b>mercredi 29 décembre 2021</b>	<b>mercredi 29 décembre 2021</b>	Article 86 (nouveau) LE
8	Date limite de dépôt des candidatures au niveau des Préfets ou du Gouverneur du District de Bamako pour l'élection des Députés	jeudi 13 janvier 2022	jeudi 13 janvier 2022	Article 162 LE
9	Décision fixant les modèles et les libellés du bulletin de vote par le MATD	mardi 18 janvier 2022	mardi 18 janvier 2022	Article 81 LE
10	Date limite de transmission des dossiers de candidatures au MATD par les Préfets et le Gouverneur du District de Bamako pour l'élection des Députés	mardi 18 janvier 2022	mardi 18 janvier 2022	Article 162 LE
11	Transmission des dossiers de candidatures à la Cour Constitutionnelle par le MATD pour l'élection des Députés	mercredi 19 janvier 2022	mercredi 19 janvier 2022	Article 162 LE
12	Impression et remise au MATD des documents électoraux (listes électorales, extraits de listes électorales et listes d'émargement) par la DGE (1 <sup>er</sup> tour)	dimanche 23 janvier 2022	vendredi 28 janvier 2022	Article 27 LE
13	Date limite de dépôt candidatures auprès de la Cour Constitutionnelle pour l'élection du Président de la République	vendredi 28 janvier 2022	vendredi 28 janvier 2022	Article 148 (nouveau)
14	Mise en place des documents électoraux (listes électorales, extraits de listes électorale et les listes d'émargement) par le MATD	vendredi 28 janvier 2022	lundi 7 février 2022	Art 28 LE (précité)
15	Confection et remise des cartes d'électeur biométriques des nouveaux majeurs	vendredi 28 janvier 2022	dimanche 27 février 2022	Article 61 (Loi n°2018-014) LE
16	Production et mise en place des spécimens des Bulletins de vote (1er tour)	dimanche 30 janvier 2022	dimanche 6 février 2022	Article 79 (nouveau) LE
17	Elaboration du guide de l'agent électoral	vendredi 4 février 2022	vendredi 4 février 2022	Art 28 LE (précité)
18	<b>Ouverture et clôture de la campagne électorale (1<sup>er</sup> tour)</b>	<b>dimanche 6 février 2022</b>	<b>vendredi 25 février 2022</b>	Article 70 LE
19	Production et mise en place des bulletins de vote	mercredi 9 février 2022	samedi 26 février 2022	Art 28 LE (précité)
20	Décisions portant nomination des présidents et assesseurs des bureaux de vote par les Préfets et le Gouverneur du District de Bamako	jeudi 10 février 2022	jeudi 10 février 2022	Article 83 (Loi n°2018-014) LE

N°	ACTIVITES	DEBUT	FIN	REFERENCES
21	Mise en place des bulletins de vote (1 <sup>er</sup> tour)	jeudi 10 février 2022	vendredi 25 février 2022	Art 28 LE (précité)
22	Formation des formateurs	lundi 14 février 2022	mardi 15 février 2022	Art 28 LE (précité)
23	Formation des Préfets, 1 <sup>er</sup> Adjoints et Sous-Préfets	mercredi 16 février 2022	vendredi 18 février 2022	Art 28 LE (précité)
24	Décisions portant création des commissions de centralisation des résultats par les Préfets et le Gouverneur du District de Bamako	vendredi 18 février 2022	vendredi 18 février 2022	Article 164 (Loi n°2018-014) LE
25	Affichage des listes électorales	dimanche 20 février 2022	dimanche 20 février 2022	Article 60 (nouveau) LE
26	Date limite de fourniture des listes des délégués titulaires et suppléants des bureaux de vote	lundi 21 février 2022	lundi 21 février 2022	Article 84 (nouveau) LE
27	Formation des agents électoraux (présidents et assessesurs)	lundi 21 février 2022	mercredi 23 février 2022	Art 28 LE (précité)
28	Mise en place du matériel électoral complémentaire	lundi 21 février 2022	samedi 26 février 2022	Art 28 LE (précité)
29	Impression et remise au MATD des listes d'émargement par la DGE (second tour)	vendredi 25 février 2022	mardi 1 mars 2022	Article 27 LE (précité)
30	<b>Déroulement des scrutins (1<sup>er</sup> tour) de l'élection du Président de la République et des Députés à l'Assemblée Nationale</b>	<b>dimanche 27 février 2022</b>	<b>dimanche 27 février 2022</b>	
31	Centralisation des résultats et leur acheminement à la Commission nationale de centralisation par les commissions locales de centralisation (1 <sup>er</sup> tour)	dimanche 27 février 2022	vendredi 4 mars 2022	Article 164 (Loi n°2018-014) LE
32	Centralisation des résultats du 1 <sup>er</sup> tour par la Commission nationale de centralisation	dimanche 27 février 2022	vendredi 4 mars 2022	Article 164 LE (précité)
33	Mise en place des documents électoraux (listes électorales, extraits de listes électorale et les listes d'émargement) par le MATD	mardi 1 mars 2022	dimanche 6 mars 2022	Article 27 LE (précité)
34	Proclamation des résultats provisoires du 1 <sup>er</sup> tour par le MATD et leur transmission à la Cour Constitutionnelle	vendredi 4 mars 2022	vendredi 4 mars 2022	Article 164 (Loi n°2018-014) LE
35	Réclamation des candidats suite à la proclamation des résultats provisoires du premier tour proclamés par le MATD	dimanche 6 mars 2022	dimanche 6 mars 2022	Article 32 Loi n°02-011 du 05 mars 2002
36	Production et mise en place des spécimens des Bulletins de vote (second tour)	mercredi 9 mars 2022	vendredi 11 mars 2022	Article 79 (nouveau) LE (précité)
37	Ouverture et clôture de la campagne électorale à l'occasion du second tour de l'élection du Président de la République	PM (après Arrêt de la Cour)	vendredi 11 mars 2022	Article 70 LE
38	<b>Déroulement du scrutin du second tour de l'élection du Président de la République</b>	<b>dimanche 13 mars 2022</b>	<b>dimanche 13 mars 2022</b>	Article 33 Const
39	Centralisation des résultats provisoires du second tour par la Commission nationale de centralisation	dimanche 13 mars 2022	vendredi 18 mars 2022	Article 164 LE (précité)
40	Proclamation des résultats provisoires du second tour par le MATD et leur transmission à la Cour Constitutionnelle	vendredi 18 mars 2022	vendredi 18 mars 2022	Article 164 (Loi n°2018-014) LE:
41	Réclamation des candidats suite à la proclamation des résultats provisoires du second tour proclamés par le MATD	dimanche 20 mars 2022	dimanche 20 mars 2022	Article 32 Loi n°02-011 du 05 mars 2002 : <i>SMS</i>

N°	ACTIVITES	DEBUT	FIN	REFERENCES
42	Production et mise en place des spécimens des Bulletins de vote pour le second tour de l'élection des Députés	PM	PM	Art 28 LE (précité) <i>SD</i>
43	Ouverture et clôture de la campagne électorale à l'occasion du second tour de l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale	PM (après Arrêt de la Cour)	vendredi 18 mars 2022	Article 70 LE
44	<b>Déroulement du scrutin du second tour de l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale</b>	<b>dimanche 20 mars 2022</b>	<b>dimanche 20 mars 2022</b>	Article 159 (nouveau) LE
45	Centralisation des résultats provisoires du second tour par la Commission nationale de centralisation	dimanche 20 mars 2022	vendredi 25 mars 2022	Article 164 LE (précité)
46	Proclamation des résultats provisoires du second tour par le MATD et leur transmission à la Cour Constitutionnelle	vendredi 25 mars 2022	vendredi 25 mars 2022	Article 164 (Loi n°2018-014) LE
47	Réclamation des candidats suite à la proclamation des résultats provisoires du second tour proclamés par le MATD	dimanche 27 mars 2022	dimanche 27 mars 2022	Article 32 Loi n°02-011 du 05 mars 2002
48	Réunion Cadre de Concertation partis politiques (experts) n°1	PM	PM	Art 28 LE (précité)
49	Réunion Cadre de Concertation partis politiques (experts) n°2	PM	PM	Art 28 LE (précité)
50	Réunion Cadre de Concertation partis politiques (experts) n°3	PM	PM	Art 28 LE (précité)
51	Réunion Cadre de Concertation partis politiques (experts) n°4	PM	PM	Art 28 LE (précité)
52	Réunion Cadre de Concertation partis politiques (experts) n°5	PM	PM <i>SD</i>	Art 28 LE (précité)

NB: LE = Loi électorale



# Ramadan : Le sort de ceux qui refusent de jeûner



Le jeûne du Ramadan est un des piliers de l'islam. Allah a dit dans Son livre qu'Il l'a prescrit à cette Umma comme Il l'avait fait à leurs prédécesseurs : Ô les croyants! On vous a prescrit as-Siyâm comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété, (Coran, 2 : 183) et : (Ces jours sont) le mois de Ramadân au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc, quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. – Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants! (Coran, 2 : 185).

Al-Boukhari (8) et Mouslim (16) ont rapporté d'après Ibn Omar (P.A.a) que le Messager d'Allah (PSL) a dit : « l'Islam est fondé sur cinq (piliers) :

- attester qu'il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah et que Muhammad est Son messager;
- observer la prière ;
- acquitter la zakat ;
- accomplir le pèlerinage à La Mecque ;
- pratiquer le jeûne du Ramadan.

Celui qui n'observe pas le jeûne abandonne un pilier de l'islam et commet un des plus grands péchés. Bien plus, certains anciens soutinrent son infidélité et son apostasie. A Allah ne plaise.

Dans son Mousnad, Abou Yaala rapporte

d'après Ibn Abbas (P.A.a) qui le tenait du Prophète (PSL) : « les attaches de l'Islam et ses fondements sont au nombre de trois. Quiconque en omet un devient mécréant et perd l'inviolabilité de son sang :

- attester qu'il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah ;
- observer la prière prescrite ;
- jeûner le Ramadan.

Ce hadith est déclaré authentique par adh-Dhahabi et bon par al-Haythami dans Madjma'az-Zawaïd, 1/48 et al-Moundhir dans at-Tarhib wa at-Tarhib n° 805, 1486 et jugé faible par Al-Albani dans as-Silsila adh-Dhaïfa n° 94.

Dans al-Kabaïr, adh Dhahabi dit (p. 64) : « Il est admis pour tous les croyants que celui qui abandonne le jeûne du Ramadan sans maladie ni autre objectif (sans une excuse acceptable) est pire que celui qui commet l'adultère ou persiste dans la consommation du vin. Bien plus, ils remettent en cause son appartenance à l'Islam et le soupçonnent d'être hérétique, voire athée.

Des menaces ont été rapportées par des voies authentiques à propos de l'abandon du jeûne. Citons-en celle rapportée par Ibn Khouzayma (1986) et Ibn Hibban (7491) d'après Abou Umama al-Bahili qui dit : « J'ai entendu le Messager d'Allah (PSL) dire : « J'étais endormis quand deux hommes virent me saisir par l'épaule et m'emmenèrent auprès d'une montagne raboteuse et nue et me dirent :

- « monte
- je ne peux pas
- nous te le faciliterons. »

Je montai jusqu'au sommet et entendis brusquement des voix.

- Quelles sont ces voix ?
- Les cris des gens de l'enfer.

Et puis on m'emmena et me fit découvrir brusquement des gens suspendus par leurs chevilles les coins de la bouche fendus de sorte à libérer du sang à flot.

- qui sont ces gens-là ?
- ce sont ceux qui rompent leur jeûne avant l'heure » (déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi Mawarid adh-Dham'an, n° 1509. Al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Voilà le châtement de celui qui rompt son jeûne délibérément avant l'heure. Que dire dès lors de celui qui n'a pas jeûné du tout ?

Nous demandons à Allah la paix et le salut ici-bas et dans l'au-delà.

Il faut de craindre Allah le Très Haut et d'éviter Sa colère et Son châtement. Procédez sans tarder au repentir avant d'être saisi par celle (la mort) qui détruit les plaisirs et disperse les groupes.

Aujourd'hui est fait pour le travail non pour l'examen des comptes. Demain sera fait pour l'examen des comptes non pour le travail. Sachez que Allah agrée le repentir du repentant et qu'Il s'approche d'une coudée à celui qui avance vers Lui l'espace d'un empan. Car Il est le Généreux, l'Indulgent, le Miséricordieux. Qu'Il est transcendant ! « Ne savent-ils pas que c'est Allah qui accueille le repentir de Ses serviteurs, et qui reçoit les Sadaqa, et qu'Allah est L'Accueillant au repentir et le Miséricordieux ». (Coran, 9 : 104).

Si vous essayiez de jeûner et découvririez sa facilité et la quiétude qu'il procure et la proximité et l'intimité avec Allah qui en résulte vous ne l'abandonneriez plus. Réfléchissez sur la parole d'Allah le Très Haut à la fin des versets du jeûne : ... ainsi atteindrez-vous la piété, (Coran, 2 : 183) et : ... afin que vous soyez reconnaissants! (2/185). Vous comprendrez que le jeûne est un bienfait pour lequel on doit être reconnaissant. C'est pourquoi un groupe des ancêtres pieux souhaitait que Ramadan durât toute l'année.

Nous demandons à Allah de vous assister, de vous guider et d'ouvrir votre cœur à ce qui vous procure le bonheur ici-bas et dans l'au-delà. Allah le sait mieux.

Source : INFO-MATIN

# Bombardement de Bouaké : Les trois accusés condamnés à la perpétuité

La cour d'assises de Paris a condamné, jeudi, à la prison à perpétuité trois personnes accusées d'avoir perpétré en 2004 le bombardement qui avait coûté la vie à neuf soldats français à Bouaké, en Côte d'Ivoire. Les trois accusés, deux officiers ivoiriens et un mercenaire biélorusse, introuvables depuis plusieurs années, ont été jugés en leur absence.

Les pilotes qui ont bombardé le camp de l'armée française à Bouaké en 2004 ont été condamnés, jeudi 15 avril, à la prison à perpétuité. Une sentence théorique étant donnée que les accusés, l'ex-mercenaire biélorusse, Yury Sushkin, et les deux officiers ivoiriens, Patrice Ouei et Ange Magloire Ganduillet Attualy, sont introuvables depuis plusieurs années.

Le 6 novembre 2004, deux chasseurs déployés par l'aviation du président ivoirien Laurent Gbagbo pour attaquer les rebelles installés dans la moitié nord du pays avaient bombardé par surprise un camp de la force de paix française, chargée de faire tampon entre les deux

camp.

Avec neuf soldats français et un civil américain tué, ainsi qu'une quarantaine de blessés, c'est à l'époque l'attaque la plus meurtrière pour l'armée française en opération depuis l'attentat du Drakkar au Liban, en 1983.

Zones d'ombre

Le bombardement "est caractérisé par une volonté préalable d'aller bombarder le camp français", a dit M. Müller. "Des éléments montrent à l'évidence que la frappe est volontaire et dirigée contre le camp français", et "décoller avec deux avions de guerre armés de roquettes me semble l'expression chimiquement pure de la préméditation", a ajouté l'avocat

général.

En représailles, Paris avait détruit le jour même l'ensemble de l'aviation militaire ivoirienne, ruinant son offensive en cours et déclenchant une crise diplomatique-militaire inédite entre la France et son ancienne colonie. Dans les jours qui avaient suivi, de violentes manifestations anti-françaises avaient secoué le sud du pays. Du jour au lendemain, des milliers d'expatriés avaient regagné la France en catastrophe, encadrés par les troupes tricolores.

Si la crise s'est apaisée au bout de quelques semaines, elle est restée longtemps un contentieux entre la France et la Côte d'Ivoire, qui comme la Biélorussie, n'a pas répondu aux demandes de mandats d'arrêt lancés par Paris.

Le dossier a été marqué par certains errements et réticences du gouvernement français dans l'enquête. Ils ont semé le doute chez les familles de victimes, qui se demandent toujours seize ans après qui exactement a donné l'ordre de tirer sur les Français, et pourquoi.

Source : France24 Avec AFP





## Somalie : Le président Farmajo prolonge son mandat de deux ans

**Le président somalien Mohamed Abdullahi Mohamed, dit "Farmajo", a signé lundi soir la loi controversée prolongeant de deux ans son mandat, arrivé à échéance le 8 février sans que des élections aient pu se tenir. Un texte qui inquiète le sénat et la communauté internationale.**

**A**près des mois d'impasse sur la tenue d'élections en Somalie, le président Mohamed Abdullahi Mohamed, dit "Farmajo", a signé la loi controversée prolongeant de deux ans son mandat, arrivé à échéance le 8 février.

Malgré les récentes mises en garde de la communauté internationale, le président a "promulgué la résolution spéciale guidant les élections du pays, après son adoption à l'unanimité par le parlement" lundi soir, a annoncé, mercredi 14 avril, radio Mogadiscio.

Le chef du sénat somalien avait jugé inconstitutionnel lundi ce vote de la chambre basse, et cette résolution n'est pas passée devant le

Sénat, comme le prévoit le processus législatif.

Ce texte inquiète aussi la communauté internationale. Le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, a estimé mardi dans un communiqué que cette résolution "va diviser la Somalie, créer des retards supplémentaires et constituer une grave menace pour la paix et la stabilité de la Somalie et de ses voisins". Le secrétaire d'État américain, Antony Blinken, a jugé sur Twitter qu'elle "sape davantage la paix et la sécurité du pays" et appelé le "gouvernement fédéral et les états fédéraux de la Somalie à reprendre les pourparlers".

### Une impasse politique

Depuis la fin de son mandat, le président Farmajo est jugé illégitime par l'opposition somalienne, et plusieurs tentatives de négociations pour sortir de l'impasse n'ont pas abouti.

Cette loi va à l'encontre de l'accord obtenu le 17 septembre entre le président Farmajo et cinq leaders régionaux prévoyant des élections indirectes avant la fin de son mandat.

Ce pacte abandonnait la promesse du "un homme, une voix", un objectif ambitieux que la Somalie s'était initialement fixée pour tenir ses premières élections entièrement démocratiques depuis 1969, mais qui a échoué sur de multiples désaccords politiques et surtout pour des raisons sécuritaires.

Mais ce processus basé sur le suffrage indirect a également débouché sur une impasse, dont les leaders régionaux et le président se rejettent la faute.

Les instances internationales ont multiplié les appels au dialogue ces dernières semaines pour éviter que ce pays particulièrement instable ne tombe dans le chaos.

**Source : France24 Avec AFP**

## Transfert : Gaziantep, le nouveau challenge de Bassira Touré

**Vainqueur 2 à 1 au match aller, Manchester City, avec son entraîneur Pep Guardiola, espère enfin atteindre le dernier carré de la Ligue des champions mercredi mais Dortmund et son prodige norvégien Erling Haaland ne s'avouent pas vaincus.**

Une année après sa libération par le club israélien, FC Kiryat Gat, l'attaquante des Aigles, Bassira Touré, s'est engagée pour un an avec Gaziantep, un club turc de première division. L'information a été donnée par le nouveau club de l'internationale malienne sur sa page Facebook : «Le club de Gaziantep est heureux d'accueillir une nouvelle joueuse pour renforcer son effectif. Il s'agit de la Malienne Bassira Touré à qui nous souhaitons la bienvenue à Gaziantep».

L'ancienne joueuse de l'AS Mandé est arrivée dimanche dernier en début de matinée à Ankara, la capitale turque avant de rejoindre dans l'après-midi la ville de Gaziantep. Elle a été accueillie par l'entraîneur du club, Mehmet Karayilan. 24h plus tard, Bassira Touré a été reçue par le président du club, Ali Gözcü. Jointe au téléphone quelques minutes après

la signature de son troisième contrat professionnel après Malaga (Espagne) et Kiryat Gat (Israël), l'attaquante a exprimé sa joie et son soulagement de pouvoir rejouer, après un an de chômage. «C'est un sentiment de joie qui m'anime aujourd'hui (lundi, ndlr). Après ma libération par FC Kiryat à cause de la pandémie, j'ai fait une année de chômage à Bamako. Mais j'ai pu profiter quand même de ma famille. Quand mon agent m'a informée qu'il y a deux clubs qui me voulaient, je n'y croyais pas au début. Mon agent et moi, avons examiné les deux offres et après plusieurs jours de travail, nous avons accepté celle de Gaziantep. C'est un bon club, en plus je voulais découvrir aussi le championnat turc.

Je suis contente et très fière de ce nouveau challenge», a déclaré Bassira Touré. Et de continuer : «Je tiens à remercier les personnes

de bonne volonté qui m'ont aidée à trouver ce contrat. Mon objectif principal est de m'imposer dans cette équipe. L'entraîneur du club m'a dit qu'il a entendu de belles choses me concernant et qu'il compte beaucoup sur moi pour tirer l'équipe vers le haut. Ça me fait chaud au cœur et je ferai tout pour apporter un plus à l'équipe».

Née le 6 janvier 1990, Bassira Touré a été formée à l'AS Mandé et n'a connu que ce club au Mali. Elle a été l'une des grandes artisanes du sacre des Mandékas en 2016 en championnat national (41 buts) et a remporté quatre Coupes du Mali avec l'équipe de la Commune IV (2014, 2015, 2016 et 2017).

En 2008, Bassira Touré a intégré la sélection nationale alors dirigée par le sélectionneur Moustapha Laïco Traoré avant de disputer, quelques mois plus tard, sa première Coupe d'Afrique des nations en Guinée-équatoriale. Depuis, elle n'a plus quitté les Aigles Dames et fait partie des animatrices principales de la ligne d'attaque. Ainsi, la native de Bozola était présente lors des quatre dernières phases finales de CAN auxquelles le Mali a participé (2008, 2010, 2016 et 2018).

**Djènèba BAGAYOKO**  
Source : L'ESSOR





## **Bélier (21 mars - 19 avril)**

Malgré des complications qui vous obligeront à vous positionner, vous parviendrez à vous en sortir sans trop de heurts, à condition de miser à fond sur votre enthousiasme et votre pragmatisme. Vous attirerez la confiance et l'admiration de vos supérieurs.

Si vous avez à négocier des transactions, vous pourrez compter sur le soutien de Mercure qui vous apportera les éléments nécessaires pour les mener à bien. Des opérations diverses pourraient vous dégager de soucis administratifs, bancaires, financiers.



## **Taureau (20 avril - 19 mai)**

Vénus vous rend irrésistible et la Lune magnétique. Un cocktail de choc si vous devez convaincre votre patron, des clients ou un futur employeur. Profitez de ce ciel astral favorable pour effectuer vos démarches professionnelles, vous ne serez pas déçu.

La Lune conjointe à Neptune développe votre flair dans ce domaine. Vous n'aurez aucun mal à renifler les bonnes affaires, comme les mauvais plans. Ceci vous donnera l'occasion d'écarter un projet d'investissement que vous ne sentez pas fiable.



## **Gémeaux (20 mai - 21 juin)**

Si vous travaillez en équipe, pensez à laisser travailler les autres. L'un d'eux pourrait vous donner ses tâches à faire. Ne soyez pas attentionné, restez ferme dans votre travail, car l'hypocrisie règne. Il est conseillé de garder le cap sur vos fonctions.

Ne vous laissez pas influencer par les demandes venant de vos relations. Votre gentillesse peut vous exposer à sortir plus d'argent que d'ordinaire. La sagesse est recommandée. Jupiter en Sagittaire vous rend dépensier sur des articles haut de gamme.



## **Cancer (21 juin - 21 juillet)**

Les projets que vous aviez lancés pourraient prendre une tournure positive. Peut-être même encore plus ce à quoi vous vous attendiez. Cela vous sera agréable de voir à quel point les personnes qui vous entoureront auront confiance en vos capacités.

Vous serez bien en peine de répondre, car vous n'aurez pas la moindre idée du montant que vous pourrez investir. Il faudra pourtant vous y coller afin de décider si vous serez en mesure de vous autofinancer ou si vous devez effectuer une demande de prêt.



## **Lion (22 juillet - 23 août)**

Vous pouvez développer de nouveaux projets, car votre sens de l'initiative s'éveille. Des tâches peuvent avoir un lien avec une création de projet et une implication importante est demandée. Vous arrivez à relever le challenge sans vous décourager.

Vous êtes dépensier en ce moment et il est difficile de ne pas craquer devant les belles choses. Une passion peut vous entraîner vers des frais superflus qui se cumulent aux dépenses et charges liées à la vie domestique. Des petites concessions sont à faire.



## **Vierge (23 août - 23 septembre)**

Écoutez votre petite voix intérieure qui vous dit que votre interlocuteur vous mène en bateau ! Vous avez suffisamment de qualités professionnelles pour ne pas accepter n'importe quoi, d'autant plus quand on tente de vous prendre pour un pigeon.

Si vous voulez renflouer vos comptes, pensez aux vide-greniers ou aux sites de vente en ligne. Ce sera l'occasion de faire du tri dans vos placards et de gagner une petite somme pas désagréable. Mais n'en profitez pas pour dépenser cet argent avant même de l'avoir gagné !



## **Balance (23 septembre - 22 octobre)**

Des activités sont à faire sous un délai court. Vous ne pouvez suivre le rythme et pourtant vous n'avez guère le choix. Une ambiance tendue s'est installée et la communication entre collaborateurs est insuffisante pour travailler dans de bonnes conditions.

Vos frais partent dans les dépenses liées à la famille ou aux charges anciennes, non réglées. D'anciennes dettes peuvent ralentir votre progression financière vers l'aisance. La trésorerie insuffisante demande encore de la concession et des frustrations.



## **Scorpion (23 octobre - 22 novembre)**

Si votre poste vous oblige à travailler aujourd'hui, vous mettez les bouchées doubles, car vous serez particulièrement ambitieux sur la qualité de vos prestations. Vous serez également très exigeant, mais ce sera pour la bonne marche de votre activité.

Attention aux turbulences planétaires qui pourraient vous rendre imprudent. Uranus en face de vous vous poussera à prendre des risques sans forcément en mesurer les conséquences et vous incitera à vous offrir ce qui vous plaira sans regarder les prix.



## **Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)**

S'il y a bien un endroit où vous devez tenir votre langue aujourd'hui, c'est à votre bureau. Les dissonances vous déconseillent de l'ouvrir ! Et si vous ne pouvez vraiment pas vous en empêcher, dites les choses avec diplomatie, faites un effort...

Le carré Jupiter/Neptune vous met en garde contre des dépenses excessives. Vous n'avez pas besoin de vous ruiner pour vous faire aimer ou pour séduire. Soyez vous-même, généreux sans excès et souriez, c'est votre plus belle arme.



## **Capricorne (21 décembre - 20 janvier)**

Vous savez ce que vous voulez et vous ne perdez pas votre objectif de vue. Peu importe les efforts que ça vous a demandés, vous allez enfin pouvoir savourer de récolter le fruit de votre investissement. Une bonne nouvelle vous attend, profitez-en !

Toujours aussi responsable dans ce domaine, la Lune sextile à Saturne vous permet de faire un bilan complet de l'état de vos finances. Rien ne sera laissé au hasard et vous jonglerez habilement avec les dépenses de fin du mois sans rogner sur quelques plaisirs pour vos proches.



## **Verseau (20 janvier - 19 février)**

Avant de retrouver une sensation d'épanouissement, vous devez passer par d'autres étapes. Une démission est envisagée, mais le destin peut vous placer au bon moment au bon endroit dans un nouveau poste. Une proposition imprévue vous est favorable.

Il règne de l'instabilité dans votre budget. Malgré le salaire, vos charges sont élevées et vous peinez à redresser la situation. De la patience est encore demandée. Pour la bonne cause, vous trouvez des petites astuces pour gagner quelques économies.



## **Poisson (19 février - 21 mars)**

Peu importera que l'on commente vos décisions. Les résultats seront suffisamment parlants pour faire taire les bavards. Vous ne vous laisserez pas faire, essayant de garder votre sang-froid. Mieux vaudra feindre l'indifférence que de claquer la porte.

Vous devrez vous creuser les méninges pour trouver comment gagner davantage d'argent. D'abord, parce que vos frais augmenteront, ensuite parce que vos charges deviendront pesantes. Il n'y aura peut-être pas urgence, mais vous prendrez les devants.



**SAER GROUP C'EST:**

**+ de 400  
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de  
**26 sociétés**, qui oeuvrent tous au rayonnement  
de la marque SAER.

**SAER GROUP**